

RAPPORT D'ACTIVITES 2015

EDITO

J'ai le plaisir de vous communiquer le rapport d'activités 2015 de la communauté de communes de Lacq-Orthez rédigé conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales.

Ainsi que les textes en disposent, il appartient aux maires d'en donner communication aux conseils municipaux en séance publique. Les conseillers communautaires de chaque commune se tiennent à votre disposition pour exposer l'activité de notre structure intercommunale.

Ce rapport d'activité est un bilan des actions de notre collectivité pour l'année 2015, la deuxième après la fusion de 2014. Il témoigne de notre politique communautaire et des choix budgétaires que nous avons dû opérer pour faire face à l'extension du territoire et aux baisses des dotations de l'Etat.

2016 va nous imposer de nouveaux changements. La mise en œuvre de la réforme territoriale fait bouger les lignes de nos compétences. Certaines sont transférées à la Région ou au Département tandis que nous devons en assumer de nouvelles. Pour relever ces nouveaux défis - sur un territoire élargi avec des moyens restreints - nous devons à nouveau faire des choix.

Aussi, pour prendre ces décisions qui nous engagent, nous avons décidé d'élaborer un projet de territoire. L'enjeu qui a présidé à sa construction est le bien-être de tous ceux qui y vivent.

Que voulons-nous pour ce territoire ? Comment contribuer à sa prospérité sociale, économique et environnementale ? Comment participer à son attractivité pour que les familles aient envie d'y rester, d'autres de s'y installer, des entreprises de s'y implanter ? Au terme de plus d'un an de débats, de réunions, d'analyse de questionnaires (aux élus, à la population), le projet de territoire - que nous avons intitulé « CCLO 2030, bien vivre ensemble sur le territoire » - est prêt à être validé. Il sera soumis à votre approbation lors du conseil communautaire du 26 septembre prochain.

L'élaboration de ce document est un travail de longue haleine, née de la volonté partagée des maires et des élus des 61 communes de fonder une communauté de projet, tournée vers l'avenir. Nous n'étions pas obligés de rédiger un tel document. Mais depuis 2014 et la fusion de nos intercommunalités, nous formons une communauté singulière par sa diversité : industrie, villes et villages, plaines agricoles et coteaux boisés, etc. Une communauté dont les disparités créent des attentes variées, peut-être même contradictoires.

En construisant ce projet de territoire, notre objectif est d'explorer des pistes de réflexions pour apporter des réponses adaptées, au plus près des besoins des habitants et en rapport avec les ressources de notre collectivité. Notre ambition a été de construire un projet de développement où chacun trouvera sa place.

Aujourd'hui, nous avons des objectifs parfaitement identifiés, compatibles avec nos moyens. Nous avons des outils de planifications pour les réaliser, des compétences et la volonté pour les mettre en œuvre.

Je vous souhaite une agréable lecture de ce rapport d'activités, qui retrace les actions menées par la CCLO en 2015.

Jacques CASSIAU-HAURIE
Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez

SOMMAIRE

1 - Pôle Développement économique

1. L'accompagnement des projets industriels et les réalisations d'immobilier d'entreprises	4
2. La politique foncière.....	5
3. L'agriculture.....	7
4. Le commerce et l'artisanat.....	8
5. La contribution à la dynamique locale.....	9
6. Le tourisme	11

2 - Pôle Aménagement du territoire

1. Les principaux investissements	23
2. Bâtiments.....	28
3. Urbanisme	29
4. L'aménagement numérique.....	30

3 - Pôle Environnement

1. Les aides énergie.....	32
2. La gestion des déchets	34
3. Les risques technologiques et naturels	35
4. La surveillance de la qualité de l'air	37

4 - Pôle Animation du territoire

1. L'enfance – L'enseignement	40
2. L'habitat.....	43
3. Les transports	46
4. La culture	47
5. Les politiques contractuelles	51

5 - Pôle Ressources

1. Les finances.....	54
2. La communication	58
3. L'informatique.....	60
4. Le personnel	62
5. La vie associative	64
6. Le système d'information géographique (SIG).....	65

1 - PÔLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget 2015 consacré au développement économique a été largement réalisé. Les actions menées et les réalisations sont développées au travers des six chapitres suivants :

- 1 - L'accompagnement des projets industriels et les réalisations d'immobilier d'entreprise
- 2 - La politique foncière
- 3 - L'agriculture
- 4 - Le commerce et l'artisanat
- 5 - La contribution à la dynamique locale
- 6 - Le tourisme

1. L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS INDUSTRIELS ET LES REALISATIONS D'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

1.1. Aides à l'investissement industriel

a) Fonds de développement industriel (FDI) du bassin de Lacq

Le conseil d'administration du BDE Adour, réuni le 19 juin 2014 à Mourenx, avait approuvé la constitution du fonds de développement industriel du bassin de Lacq, que la communauté de communes de Lacq-Orthez avait abondé d'une somme de 333 333 € répartis sur les exercices 2014 et 2015.

Ainsi, en 2015, la société M2I, spécialisée dans la recherche-développement et la synthèse de phéromones destinées aux traitements phytosanitaires et vétérinaires, a bénéficié d'un accompagnement du FDI dans le cadre d'une avance remboursable de 100 000 € sur 5 ans.

1.2. Aides à l'immobilier d'entreprise

a) OCTIME

La société Octime développe et commercialise un progiciel de planification et de gestion des temps nommé Octime, du même nom que la société.

Octime emploie plus d'une cinquantaine de salariés et prévoit, dans le cadre de son plan de développement, de réaliser l'embauche, dans les années à venir, de 3 à 5 nouveaux collaborateurs chaque année.

La société a souhaité engager la construction de son siège social de 1 302 m² à Biron. L'opération est estimée à 2 381 196,78 € HT. L'enveloppe de dépenses éligibles retenue est de 2 298 100,50 €.

Le montage financier de cette opération est un crédit-bail, en indivision entre Bpifrance Financement et Finamur (LCL), pour un montant de 2 340 000 €. La convention de financement prévoit que toute subvention sera considérée comme loyer perçu d'avance.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a validé l'octroi d'une subvention de 200 000 € lors du conseil communautaire du 12 octobre 2015.

b) BGMS

L'EURL était située à Artix, dans un local en location dans lequel l'entreprise ne pouvait pas assurer ses projets de développement.

BGMS est une entreprise de mécanique générale et de précision qui travaille les matériaux ferreux, non-ferreux et plastiques, à l'unité ou en série, en production ou réparation.

La clientèle se situe essentiellement dans les secteurs de l'industrie pétrolière et chimique, l'agriculture, les travaux publics ou l'aéronautique, sur le bassin de Lacq et dans le grand sud-ouest. L'entreprise compte 9 salariés et un apprenti. Le projet de développement devait permettre la création de 2 postes dans les 2 prochaines années.

BGMS a déposé une demande sur la base d'un investissement immobilier à hauteur de 194 456,15 € HT et d'un investissement matériel à hauteur de 156 480 € HT.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée par délibération du 14 décembre 2015 à verser à l'EURL BGMS une subvention de 19 445 € représentant 10 % de l'assiette des dépenses éligibles retenue de 194 456,15 € HT.

1.3. Aides à l'outil de production et à l'investissement immobilier

a) AQUITAINE ISOL

AQUITAINE ISOL a lancé le projet de développement d'une nouvelle activité dans sa branche plasturgie en développant une activité de stratification de pièces, c'est-à-dire de mise en place d'un tissu en fibres de verre et imprégnation de résine, permettant une augmentation de la résistance mécanique et/ou une meilleure résistance aux agressions des produits chimiques. L'entreprise souhaite ainsi toucher de nouveaux marchés et assurer sa pérennité.

L'activité voit son développement dans l'ancienne parcelle de la société Allias Frères acquise fin 2014 pour environ 85 000 €. L'aménagement nécessaire et l'acquisition de matériel étaient estimés à 109 052,16 € HT. Il a été retenu une enveloppe éligible à hauteur de 109 052,16 € HT.

Compte tenu de l'intérêt économique de ce projet, la communauté de communes de Lacq-Orthez, réunie en conseil communautaire le 14 décembre 2015, a décidé de verser à la SA AQUITAINE ISOL une subvention de 10 905 €, représentant 10 % de l'assiette des dépenses éligibles retenue de 109 052,16 € HT.

2. LA POLITIQUE FONCIERE

Les sommes totales allouées à cette politique en 2015, hors budgets annexes, se sont élevées à 268 897 € en recettes et à une acquisition à l'euro symbolique en dépenses.

2.1. Les recettes

a) Zone de la plaine à OS-MARSILLON

Sur cette zone, deux lots ont été rétrocédés :

- 2 264 m² à la SCI CCTP pour un montant de 40 752 €,
- 3 907 m² à la SCI JULGUI (société BGMS) pour un montant de 70 326 €.

b) Zone Naude à BIRON : boulangerie GUENARD

La communauté de communes de Lacq-Orthez a vendu une emprise de 920 m² entièrement viabilisée qui a permis la création d'une boulangerie zone Naude à Biron.

c) Zone artisanale à MOURENX : bâtiment SNAC

Ce bâtiment, situé dans la zone artisanale de Mourenx, a été rétrocédé à la commune pour l'euro symbolique, charge à elle de faire les travaux de mise aux normes nécessaires dans ce bâtiment.

d) Zone d'activités à ABOS-TARSACQ : SCI NOE

Dans le cadre de ses projets d'extension, la société MECA CENTRIFUGATION (SCI NOE), installée dans la zone d'Abos-Tarsacq, a dû acheter une emprise de 652 m² appartenant à la communauté de communes.

e) Zone du Pont Taulat à VIELLENAVE D'ARTHEZ

La communauté de communes de Lacq-Orthez a aménagé 2 lots sur la zone du pont Taulat à Viellenave-d'Arthez.

Ces lots ont été rétrocédés :

- le lot 1, de 3 900 m², à la SCI CAMPORA pour l'implantation de son entreprise ACM,
- le lot 2, de 2 950 m², à M. Sénéchal pour l'implantation d'un garage automobile.

f) Zone de Loupien à MONEIN (budget annexe) : société STLA

La société STLA occupait un local dans la pépinière de Monein. Dans la poursuite de son parcours d'installation, elle a souhaité acquérir un lot de 1 167 m² zone de Loupien pour un montant de 23 340 €.

g) Zone N'Haux à ARTHEZ DE BEARN (budget annexe) : CARREFOUR MARKET

Le compromis signé avec l'enseigne CARREFOUR MARKET a donné lieu à la signature de l'acte authentique de vente en décembre 2015 pour un montant de 449 230 €. Les 5 372 m² destinés à accueillir l'enseigne ont été entièrement viabilisés (eau, assainissement, électricité) et équipés (parking, espaces verts, éclairage public) permettant ainsi l'implantation directe du bâtiment CARREFOUR et de la station-service.

2.2. Echange

Un échange de parcelles situées sur les communes d'Os-Marsillon et Pardies appartenant à la communauté de communes de Lacq-Orthez a été réalisé avec la société AUTAA afin de régulariser les propriétés. Ainsi, la société AUTAA pourra réaliser un parking en face de son bâtiment et la communauté de communes devient propriétaire de l'emprise routière également utilisée par la société COVED.

La soulte de cet échange due par la société AUTAA était de 1 044,96 €.

2.3. Les dépenses

a) Terrain sur la commune de Baigts-de-Béarn

La commune de Baigts-de-Béarn a cédé 2 106 m² à l'euro symbolique à la communauté de communes afin d'y édifier la crèche.

2.4. Les zones d'activités en cours de création

a) Zone Eurolacq 2 (budget annexe)

La création de la zone d'activités Eurolacq 2, sur les communes d'Artix, Labastide-Cézéracq et Labastide-Monréjeau, a été décidée lors du conseil communautaire du 27 mars 2006. Le 3 septembre 2012, après de nombreuses démarches administratives, l'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été obtenue et le permis d'aménager a été délivré le 11 octobre 2012.

Les marchés de travaux ont été attribués le 27 septembre 2012 pour un montant de 6 109 018 € HT. Les travaux débutés en décembre 2012 se sont terminés en juin 2015 dans

le respect du budget prévisionnel. Le coût total de l'opération comprenant l'acquisition des terrains, la réalisation et le suivi des dossiers réglementaires et des travaux s'élève à 9 346 417 € HT.

Cette zone est en cours de commercialisation. Le prix de rétrocession des terrains varie de 27 à 65 € HT/m².

b) Zone N'Haux à Arthez-de-Béarn (budget annexe)

La réalisation de cette zone d'une superficie de 1,5 ha a été initiée par la communauté de communes d'Arthez-de-Béarn en 2010. Les marchés de travaux ont été attribués en juillet 2015 pour un montant de 557 196 € HT, les travaux ont débuté en septembre 2015. La vente d'un lot de 5 372 m² a été signée avec l'enseigne CARREFOUR MARKET en décembre 2015. Les travaux d'aménagement se termineront en 2016 permettant ainsi la poursuite de la commercialisation des quatre lots restants.

3. L'AGRICULTURE

3.1. L'ADER (accompagnement au maintien et au développement de l'entreprise en ruralité)

La convention signée avec l'ADER qui prévoyait une aide financière dans la cadre du PACT ADER s'est poursuivie avec un versement de 7 500 € en 2015.

3.2. Le dispositif ensemble pour la relance des agriculteurs fragilisés (ERAF)

Ce dispositif a été initié par la Chambre d'agriculture et la MSA en janvier 2010. Il a un caractère préventif. Ses objectifs sont les suivants :

- la prévention des situations de précarité et la limitation des restes à recouvrer,
- le maintien des volumes de production et du nombre d'agriculteurs,
- la contribution au bien-être de l'agriculteur et au mieux-être de la profession agricole,
- la valorisation du mutualisme et de la solidarité dans le milieu agricole,
- le décloisonnement des réseaux professionnels.

Ce dispositif est novateur dans le sens où les deux thématiques (volet économique et volet social) sont traitées conjointement et ne sont pas dissociées.

Il comporte plusieurs phases :

1. La détection et l'inscription dans le dispositif.
2. Le diagnostic et la construction du plan de relance.
3. La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan de relance.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de relance, certains agriculteurs ont des besoins spécifiques. Ils doivent faire appel à des avis d'experts ou à de nouvelles compétences professionnelles, juridiques, psychologiques pour des situations individuelles ou familiales complexes. Ces interventions ont été financées via un fonds de relance pour les agriculteurs du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. Le montant du chèque relance, d'un montant maximum de 1 500 €, a été adapté au projet de chaque agriculteur et a été versé sur justificatifs. En 2015, 6 agriculteurs du territoire ont pu bénéficier de ce dispositif d'aide pour un montant total de 9 000 €.

3.3. Les marchés de producteurs de pays

Dans le cadre de la promotion des producteurs locaux auprès des consommateurs, la communauté de communes de Lacq-Orthez a décidé d'organiser des marchés de

producteurs de pays. En s'associant à cette démarche portée par la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques, les élus de la communauté de communes ont souhaité favoriser le maintien de l'emploi et le développement de ce secteur économique. Le respect de la charte « Marchés des producteurs de pays » vise à garantir aux consommateurs que les produits proposés (agricoles ou artisanaux) proviennent directement et exclusivement des producteurs eux-mêmes. En 2015, quatre marchés ont eu lieu, respectivement à Mourenx, Orthez, Monein et Arthez-de-Béarn. Les producteurs ont proposé des assiettes dégustation très appréciées par les visiteurs. Le succès de ces manifestations est grandissant.

3.4. Autres subventions octroyées

L'association IFOCAP Adour, qui est un institut de formation ouvert à l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural agréé par le ministère de l'agriculture, a perçu une subvention de 5 000 € afin de l'accompagner dans la réalisation de ses missions (formation, accompagnement, recherche et développement).

Une subvention d'un montant de 4 000 € a été octroyée au comice agricole de Lagor, une partie de cette subvention étant consacrée à l'association des éleveurs de blondes d'Aquitaine du territoire. De même, le comice agricole du canton d'Orthez s'est vu octroyer une aide de 1 500 €.

Le syndicat des sylviculteurs des Pyrénées Atlantiques a bénéficié d'une aide financière de 1 500 € dans le cadre de la lutte menée par l'Association de développement de l'apiculture en Aquitaine contre le cynips du châtaignier.

4. LE COMMERCE ET L'ARTISANAT

La collectivité est engagée depuis juin 2011 dans une opération collective de modernisation de l'artisanat et du commerce. La seconde tranche a débuté en juillet 2013 et concerne tout le territoire hors la ville d'Orthez. Ce dispositif permet aux artisans et commerçants de bénéficier d'aides dans le cadre d'une création d'entreprise ou d'un projet de développement :

- aide au conseil architectural,
- aide au bilan-conseil,
- aide financière pour la réhabilitation ou l'aménagement de locaux et la modernisation de l'outil de travail.

En 2015, 100 800 € d'aides ont été attribués à 8 projets d'entreprise représentant au total 1 296 000 € d'investissements. 7 emplois ont été créés ou vont être créés suite à ces investissements.

Afin de compléter ce dispositif, la communauté de communes a soutenu l'activité de l'ADIE pour un montant de 5 500 €. Cette association permet d'aider au financement de projets portés par des personnes qui n'ont pas accès aux crédits bancaires « traditionnels ».

Les foires (Mourenx et Artix) et les marchés à thème (« Commerces en fête », « Noël à Mourenx » et « Noël à Artix ») ont été réalisés à hauteur de 212 750 €.

Le soutien à l'Office de commerce et d'artisanat du bassin de Lacq à hauteur de 70 000 € a permis de valoriser l'offre locale en créant un site internet, en diffusant d'importantes campagnes de communication (annuaire des 175 commerçants et artisans adhérents, guide thématique, etc.) et en créant une exposition sur les foires de Mourenx et Artix. L'association développe également des outils de fidélité tels que la carte de fidélité et les chèques cadeaux.

5. LA CONTRIBUTION A LA DYNAMIQUE LOCALE

Au-delà des questions d'investissement, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu, pour un montant d'environ 867 000 €, de nombreuses initiatives dans le domaine économique mais également des associations et organisations qui travaillent au quotidien au développement du territoire.

Parmi les bénéficiaires de ces aides, on peut noter :

- **Lacq Odyssée à qui une subvention de 55 000 € a été attribuée.**
- **Lacq Plus : l'association a bénéficié d'une aide de 15 000 €.**
- **Job Express a bénéficié d'une subvention de 6 000 €.**
- **Eurolacq Entreprises**

La subvention allouée a été de 240 000 € afin d'aider l'association à poursuivre ses efforts pour la promotion des pépinières d'entreprises. Concernant ces dernières, remarquons une fois encore leur succès avec plus de 90 % d'occupation à Artix, Arthez-de-Béarn, Biron, Monein et Mourenx.

- **Chemparc : la participation statutaire pour Chemparc s'est élevée à 100 000 €.**
- **La Plateforme d'Initiative Locale (PFIL)**

Elle soutient les créateurs de petites entreprises en leur accordant un prêt d'honneur. Sa subvention a été reconduite à hauteur de 7 000 €.

- **Les unions locales de syndicats du complexe industriel**

Une subvention globale de 15 000 € a été reconduite.

- **Centre social Lo Solan**

L'association Lo Solan mène des actions en faveur de l'insertion dans la vie professionnelle et des activités à caractère éducatif et de formation.

La communauté de communes Lacq-Orthez lui a alloué une somme de 29 340 € pour réaliser les actions suivantes :

- 18 850 € pour l'auto-école associative code et conduite, afin de permettre à des personnes en difficulté d'insertion professionnelle et/ou sociale d'accéder à la mobilité par le biais de la formation au code de la route et à la conduite, ce qui facilitera d'autant plus leurs recherches d'emplois,
- 2 030 € pour la lutte contre l'illettrisme, pour répondre aux besoins et aux demandes de formation de la population du bassin d'emploi Lacq-Oloron-Orthez notamment en direction des femmes et des jeunes déscolarisés,
- 8 460 € pour l'espace bien-être et solidaire. Cette action vise à un accompagnement autour de la valorisation de l'image auprès de personnes en démarche d'insertion sociale et professionnelle.

- **Association Transition, porteur du PLIE du bassin de Lacq**

L'association Transition, créée le 8 mars 2000, a pour objet d'animer et de gérer diverses missions visant à contribuer à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en situation

ou en voie d'exclusion du marché du travail, ainsi que toutes les actions favorisant le développement local, l'économie solidaire et l'emploi sur le bassin de Lacq.

Le PLIE, plateforme partenariale sur le territoire, réunit les acteurs concernés autour d'objectifs quantitatifs et qualitatifs pour faciliter l'accès à un emploi durable à des personnes en difficulté. Il assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à la construction de parcours vers l'emploi pour les participants.

Pour atteindre son objet, il se fixe les axes suivants, déclinés en actions concernant le public, les entreprises et le territoire :

- l'animation et l'ingénierie territoriale,
- la structuration et coordination des parcours.

Il conçoit des projets qui concourent à l'amélioration et à la diversification de l'offre d'insertion. Il mobilise les acteurs dans des dynamiques de projets innovants.

Pour 2015, la collectivité a apporté son concours pour un montant total de 127 725 € avec comme axe d'interventions :

- 106 955 € pour :
 - l'animation territoriale et l'ingénierie territoriale,
 - la structuration et la coordination des parcours.
- 13 770 € pour :
 - le financement d'actions spécifiques : la gestion du poste d'entretien du centre Yves Dréau, poste mutualisé entre la Mission locale, le Greta Béarn-Soule et la communauté de communes de Lacq-Orthez.
- 7 000 € pour :
 - le financement de la clause d'insertion sociale. Compétence récupérée suite à la liquidation de la Maison de l'Emploi et de la Formation.

▪ **Mission Locale Jeunes Mourenx**

Les objectifs de la Mission locale jeunes des territoires de Mourenx-Oloron-Orthez sont :

- de coordonner, favoriser et promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en s'attachant en priorité à prendre en compte les publics les plus défavorisés du territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez,
- d'associer les publics à la conception des actions qui sont mises en place pour eux,
- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique locale d'insertion les concernant,
- de susciter une concertation permanente entre l'association et tous les partenaires qui ont un rôle à jouer dans la réalisation de ces objectifs en vue de relayer, renforcer ou compléter les actions conduites par ceux-ci dans le cadre de leurs compétences propres. La Mission locale pourra être amenée, dans certains cas et sous réserve de l'accord de son conseil d'administration, à développer des actions spécifiques intéressant tout ou partie des territoires concernés,
- d'accompagner les politiques de développement économique de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est engagée en 2015 à soutenir l'objectif général que la Mission locale s'emploie à mettre en œuvre : l'insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans. Elle a apporté son concours pour un montant total de 200 309,64 €.

▪ **Maison de l'emploi et de la formation**

Les Maisons de l'emploi et de la formation (MEF) ont été créées en 2005 à l'initiative de l'Etat dans le cadre de son plan de cohésion sociale. Elles ont pour objectif d'optimiser le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises. La communauté de communes de Lacq-Orthez a adhéré en 2011 à ce GIP et a versé 61 930 € en 2014.

La Maison de l'emploi et de la formation Oloron-Orthez-Mourenx-Mauléon a été informée d'une baisse du montant de la subvention de l'Etat Cette décision ne permettait plus à la MEF de terminer l'exercice budgétaire 2014 à l'équilibre.

Plusieurs rencontres avec les représentants de l'Etat ont permis d'engager une réflexion et de trouver une solution afin de terminer l'exercice 2014. Le complément financier permettant d'équilibrer l'exercice avait pu se faire grâce à l'initiative de Gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriales (GPECT) initié par les services de la DIRECCTE Aquitaine. Pour cette action spécifique, la communauté de communes de Lacq-Orthez a versé une somme de 10 788,13 €.

Cela permettait ainsi de maintenir l'activité de la Maison de l'emploi et de la formation et des salariés, y compris du Directeur, jusqu'au 31 décembre 2014.

A la suite de cette liquidation, la communauté de communes de Lacq-Orthez a repris, partiellement, des missions de la MEF en installant l'antenne de la Mission Locale à Orthez dans les locaux, autrefois mis à la disposition de la MEF.

Cela permettait ainsi :

- de maintenir certaines missions au service des habitants, notamment de nombreuses permanences de partenaires de l'insertion professionnelle et du développement d'activités,
- de développer un service d'accueil tout public à Orthez,
- de conserver des missions qui présentaient un intérêt territorial comme le dispositif aidant à la création d'entreprises et les clauses sociales dans les marchés publics.

6. LE TOURISME

6.1. La promotion du tourisme

a) Sur l'ex-communauté de communes de Lacq (CCL) : l'office de tourisme Cœur de Béarn

L'office de tourisme Cœur de Béarn a été créé en 2007 par le Syndicat mixte du Pays de Lacq. La communauté de communes de Lacq-Orthez lui délègue les missions touristiques d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation sur le territoire de l'ex-CCL. Par délibération en date du 06/02/2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez (CCLO) a approuvé la signature de la convention de partenariat et d'objectifs avec l'Office de tourisme Cœur de Béarn qui court du 01/01/2014 au 31/12/2016. L'office de tourisme Cœur de Béarn emploie 6 ETP. Pour l'année 2015, une subvention de 264 000 € lui a été attribuée.

La CCLO a financé en investissement trois bornes d'information touristique pour un montant de 42 497 € :

- Monein en 2014 (vitrine de l'office de tourisme),
- Arthez-de-Béarn en 2015 (vitrine de la bibliothèque),
- Mourenx à venir en 2016 (Mix).

b) Sur l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez (CCCO) : le syndicat mixte du Béarn des Gaves (SMBG)

La CCCO adhère au Syndicat mixte du Béarn des Gaves depuis 2005. Le SMBG a deux compétences :

- Le tourisme stricto sensu (accueil, information, promotion et commercialisation) qui est délégué à l'Office de tourisme Béarn des Gaves. Le SMBG lui verse pour cela une subvention de fonctionnement de 382 787 €. Personnel de l'OTBDG : 10 salariés.
- Le portage du label Pays d'Art et d'Histoire directement par le SMBG. Personnel : 1 agent CCLO mis à disposition pour la gestion du SMBG et du Pays d'Art et d'Histoire + 1 animatrice de l'architecture et du patrimoine.

Pour l'année 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a versé au SMBG une contribution de 176 089 €.

▪ **Opération Saveurs et savoir-faire en Béarn des Gaves :**

- En 2015, il y a eu deux entrants pour la communauté de communes de Lacq-Orthez : les meubles LABARERE à Castétis et Jean LAHERERE, apiculteur à Orthez.
- Pour décliner l'opération, les quatre communautés de communes du Béarn des Gaves ont mis en place une route des Savoir-faire comprenant des artisans d'art et artistes. Chaque année, chaque communauté de communes met en place une animation sur son territoire. En 2015, pour la CCLO, le CPIE a proposé une journée d'animation le 28 mars sur le thème des pierres et des hommes :
 - Parcours géologique et patrimonial à Orthez par GEOLVAL.
 - Visite de l'atelier de Cédric AGUILAR à Bonnut et expérimentation.Coût : 750 €.

6.2. Les aides au classement touristique

8 propriétaires de meublés ont été aidés par la CCLO pour le classement de leurs hébergements touristiques pour un montant total de 1 057,60 €.

3 restaurateurs ont été aidés pour l'obtention du titre de maître restaurateur pour un montant total de 1 325,76 €.

Nom – Prénom - Ets	Commune	Classement	Montant de l'audit	Montant de l'aide accordée
ROCHANGE-LESQUIOT Alain	Lucq-de-Béarn	4*	150,00 €	120,00 €
LAMAISSON Gérard	Lacq	2*	160,00 €	128,00 €
BARRIERE Hervé Auberge des roses	Monein	Maître restaurateur	506,40 €	405,12 €
REY Hélène Restaurant La Bulle	Argagnon	Maître restaurateur	576,00 €	460,80 €
SALANAVE-PEHE Yves Camping municipal	Monein	2*	372,00 €	297,60 €
MENDIONDO Bernard Gîte MENDI	Arthez-de-Béarn	2*	160,00 €	128,00 €
SOUDAR Anita Gîte du Pont-Lat	Monein	3*	160,00 €	128,00 €
HARGOUES-TURON Pierre Domaine de Maupoey	Biron	3*	160,00 €	128,00 €
KOPF Emmanuelle Gîte de Bareille	Castillon-d'Arthez	4*	160,00 €	128,00 €
LUCION Nicolas Auberge de l'ange Olivier	Lucq-de-Béarn	Maître restaurateur	574,80 €	459,84 €

6.3. Taxes de séjour

a) **Sur le territoire de l'ex-CCCO**

Taxe collectée du 01/01 au 31/12 au réel. Taxe harmonisée à l'échelle du Béarn des Gaves.
Montant récolté en 2015 : 16 255,46 €.

Catégories d'hébergements	Tarif
Hôtels, résidences 4 étoiles *	1 €
Hôtels, résidences 3 étoiles *	0,90 €
Hôtels, résidences 2 étoiles *	0,80 €
Hôtels, résidences 1 étoile, *	0,60 €
Hôtels, résidences, parcs résidentiels de loisirs en attente de classement ou sans classement *	0,40 €
Meublés 4 étoiles *	1 €
Meublés 3 étoiles *	0,80 €
Meublés 2 étoiles *	0,70 €
Meublés 1 étoile *	0,60 €
Meublés et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement *	0,40 €
Chambres d'hôtes *	0,60 €
Terrains de camping/caravanage 4 et 5 étoiles **	0,55 €
Terrains de camping/caravanage 3 étoiles **	0,40 €
Terrains de camping/caravanage 0, 1 et 2 étoiles, aire naturelle **	0,22 €
Villages de vacances grand confort 4 et 5 étoiles *	0,70 €
Village de vacances confort 0, 1, 2 et 3 étoiles *	0,60 €

b) **Sur le territoire de l'ex-CCL**

Taxe collectée du 01/05 au 30/09 au réel.
Montant récolté en 2015 : 12 303,43 € dont 11 035 € ont été reversés à l'office de tourisme Cœur de Béarn.

Catégorie d'hébergement par confort	Tarif	13 à 18 ans
4 et 5*	0,65 €	0,45 €
3*	0,50 €	0,35 €
2*	0,30 €	0,21 €
1*	0,20 €	0,14 €
Sans étoile et non classé	0,20 €	0,14 €
Terrains de camping 3 et 4*	0,20 €	0,14 €
Terrains de camping 1 et 2*	0,20 €	0,14 €

c) **Taxe additionnelle à la taxe de séjour du conseil départemental des P.A.**

La CCLO a versé 1 321,82 € au Conseil départemental au titre de la taxe additionnelle.

6.4. **Base de loisirs Orthez-Biron**

a) **Bilan de la saison 2015**

▪ **La plage et les loisirs aquatiques :**

- La plage :

La baignade surveillée sur la plage de la base de loisirs a été ouverte comme en 2014 du 15/06 au 15/09 :

- du 15/06 au 30/06 et du 01/09 au 15/09 les mercredis, samedis et dimanches de 12h à 18h,
- du 01/07 au 31/08 tous les jours de 11h à 19h.

La période d'ouverture comprenait 74 jours. Sur ces 74 jours :

- La plage a été ouverte 66 jours.
- Elle a donc été fermée 8 jours : 3 en raison du mauvais temps (pluie et orage), 5 en raison de l'interdiction de baignade par l'ARS.
- Les jours où il n'y a eu aucune fréquentation correspondent aux jours de fermeture.
- Il y a eu 26 jours de mauvais temps dont 10 jours de pluie.
- Il a fait beau 48 jours.

- Les pédalos :

Les pédalos ont fonctionné sur la même période que la plage. Ils ont été fermés du 12 au 14/08 (problème de sécurité).

- Le toboggan aquatique :

Le toboggan aquatique a fonctionné du 01/07 au 31/08 de 14h à 18h. Il a été fermé pendant 3 jours pour cause de pompes doseuses défectueuses et de mauvais résultats de chlore et de ph.

- Evènements marquants :

La baignade a été interdite par l'ARS les 14, 15 et 16 août et les 12 et 13 septembre en raison d'une prolifération importante de cyanobactéries dans l'eau du lac (eau à plus de 30 degrés).

La base de loisirs a été occupée du 8 au 16 août par les caravanes des gens du voyage (environ 120 caravanes, soit 400 personnes).

▪ **Tarifs de l'espace baignade**

- Entrées plage :

- Adulte et à partir de 13 ans : 3,00 €
- Enfant (2 à 12 ans inclus) : 1,50 €

- Tarif réduit (groupes 10 personnes + étudiant, demandeur d'emploi, PMR sur présentation d'un justificatif) : 2,50 €
 - Carte d'hôte Béarn des gaves adulte : 2,50 €
 - Carte d'hôte Béarn des gaves enfant : 1,50 € + 12 descentes toboggan gratuites
 - Abonnement adulte : 30,00 €
 - Abonnement enfant : 20,00 €
 - Abonnement famille : 60,00 €
 - Centres de loisirs du territoire de la CCLO : gratuité de l'entrée à la plage (enfants et accompagnateurs)
 - Centres de loisirs hors territoire CCLO : tarif enfant pour les enfants, tarif réduit pour les accompagnateurs
- Embarcations (pédalos et paddle)
 - Location pédalo 1/2 h : 3,00 € les 2 places et 6,00 € les 5 places
 - Location paddle : 1/2 h : 6,00 € et 1 h : 9,00 €
 - Toboggan aquatique (12 descentes) : 3,00 €

▪ **Bilan de fréquentation**

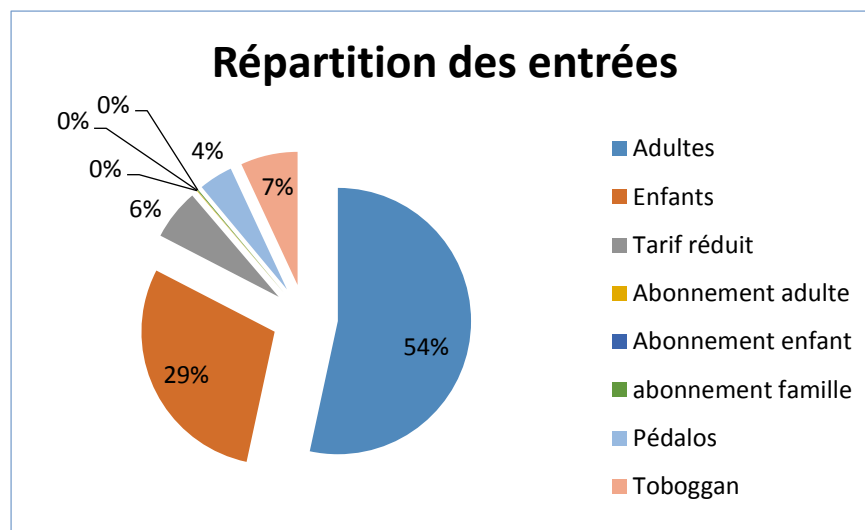
- Bilan global :

	2014		2015	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Adultes	9 736	29 208	11 920	35 760
Enfants	5 316	7 974	6 522	9 783
Tarif réduit	913	2 282,5	1 376	3 440
Abonnement adulte	23	690	15	450
Abonnement enfant	1	20	0	0
Abonnement famille	17	1 020	26	1 560
Pédalos	1 060	3 180	921	2 763
Toboggan	1 185	3 555	1 548	4 644
TOTAL	18 251	47 929,5	22 328	58 400

L'espace aquatique a été fréquenté par 22 328 personnes pour une recette totale de 58 400 €.

La fréquentation de 2015 a augmenté de 22 % par rapport à 2014 (soit 4 077 personnes de plus).

- Répartition des entrées par catégorie et activité :



- Entrées plages : la majorité des entrées provient des familles (adultes et enfants) pour 83 %. 6 % sont des tarifs réduits (groupes, étudiants, PMR, carte d'hôte). Il y a peu d'abonnements adultes, enfants et familles.
- Pédalos : il y a eu 921 locations, ce qui représente environ 3 500 personnes (chiffre à peu près identique par rapport à 2014).
- Toboggan aquatique : il a été fréquenté par 1 548 personnes, ce qui représente une hausse de 31 % par rapport à l'an passé.

- Fréquentation moyenne par jour :

La fréquentation moyenne par jour d'ouverture a augmenté : il y a eu en moyenne 338 personnes par jour (299 en 2014) pour une recette de 885 € (786 € en 2014).

La fréquentation la plus élevée est le dimanche par beau temps (8 dimanches concernés entre 500 et 1 000 personnes).

- Fréquentation par nombre de personnes :

	< 100 pers	Entre 100 et 500 pers	> 500 pers
2014	26 jours	32 jours	13 jours
2015	22 jours	29 jours	15 jours

Les résultats entre 2014 et 2015 sont à peu près identiques :

- 44 % de jours entre 100 et 500 personnes,
- 33 % de jours de moins de 100 personnes,
- 23 % de jours à plus de 500 personnes. 5 jours ont avoisiné les 1 000 personnes.

- Fréquentation par mois :

	Juin		Juillet		Août		Septembre	
	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015
Adultes	640	1 452	3 160	5 182	4 879	5 229	1 057	57
Enfants	312	653	1 849	2 979	2 678	2 869	471	21
Tarif réduit	17	48	364	613	371	708	62	7
Abt adulte	11	7	12	8	0	0		
Abt enfant	0	0	1	0	0	0		
Abt famille	3	9	13	17	1	0		
Pédalos		80	394	394	546	442	116	5
Toboggan			521	782	657	766		
Total	983	2 249	5 988	9 975	9 196	10 016	1 706	90

2014 / 2015 :

- Juin : + 44 % (beau temps les week-end),
- Juillet : + 58 % (beau temps les week-end),
- Août : + 9 % (présence des gens du voyage, interdiction de baignade, 11 jours de mauvais temps dont 3 dimanches),
- Septembre : - 87 % (4 jours de mauvais temps et les 2 derniers jours interdiction de baignade).

- Centres de loisirs :

23 centres de loisirs hors territoire CCLO ont été accueillis essentiellement au mois de juillet, ce qui représente 736 enfants pour une recette de 1 385 € :

- Juin : 10 enfants pour 25 €,
- Juillet : 563 enfants pour 1 024,50 €,

- Août : 163 enfants pour 335,50 €.

13 centres de loisirs de la CCLO sont venus, ce qui représente environ 130 personnes.

▪ **La surveillance de la baignade**

Comme convenu dans le POSS, 6 saisonniers ont été embauchés pour la surveillance de la baignade :

- 1 MNS chef de poste BEESAN,
- 1 MNS adjoint BEESAN,
- 4 surveillants de baignade BNSSA.

Seuls deux incidents sont à noter :

- un malaise sur la plage avec intervention des pompiers,
- une intervention dans l'eau avec le rescue board afin de ramener 6 jeunes au bord.

Sinon, il y a eu des petites interventions (petites blessures, coup de soleil, piqûres d'insecte, etc.).

▪ **Le personnel saisonnier**

En plus du personnel de surveillance, une saisonnière a été embauchée pour 4 jours à l'accueil de la plage.

La masse salariale des saisonniers a représenté 43 637,07 €, soit environ 4 000 € de moins qu'en 2014.

▪ **La clientèle**

- Origines :
 - 40 % : agglomération paloise,
 - 20 % : département (hors agglomération de Pau et hors CCLO),
 - 20 % : reste de la France,
 - 10 % : CCLO,
 - 10 % : départements voisins 40 et 65,
 - Très peu d'étrangers.
- Age : 60 % des visiteurs sont des familles composées d'enfants et de parents de 20 à 40 ans, 20 % ont de 40 à 60 ans et 10 % ont plus de 60 ans.
- La majorité des visiteurs viennent en famille (60 %), puis en couple (20 %).
- Moyen de transport : essentiellement la voiture.
- Bonne notoriété de la base de loisirs puisqu'environ 60 % des clients indiquent l'avoir connue par le bouche à oreille.
- Signalisation et signalétique : tous les visiteurs indiquent avoir trouvé la base de loisirs facilement.
- Beaucoup de visiteurs viennent sur la plage pour la première fois.
- Attractivité : les tarifs de la plage sont considérés comme attractifs par 70 % de la clientèle.
- Satisfaction : tous les clients sont très satisfaits de l'accueil et de l'entretien de la plage et des infrastructures de la base de loisirs.
- Autres activités pratiquées sur la base de loisirs : la moitié des clients vient pique-niquer et profiter des jeux pour enfants. Ensuite, sont pratiquées les activités aquatiques (pédalos et le toboggan) puis les activités sportives (course à pied, parcours sportif, vélo, etc.). La clientèle de la plage ne fréquente pas le restaurant.
- Suggestions souvent émises :
 - activités sur l'eau type structures gonflables aquatiques,
 - jeux pour enfants sur la plage + animations,
 - déplacer le toboggan sur la plage,
 - location de transats et de parasols.

▪ **Communication**

- Presse :
 - Encarts dans les 3 quotidiens locaux : format ¼ page, zone de diffusion Béarn, 3 parutions,
 - Encart dans le Guide de l'été du SO : format ½ page, zone de diffusion Béarn,
 - Encarts numériques (sumo) sur les sites internet des journaux : nombre de parutions 3 en juin, juillet, août.
- Flyers :
 - Format : A5 – recto/verso,
 - Quantité : 8 000 exemplaires : 5 000 exemplaires : distribution début mai - 3 000 exemplaires : distribution début juillet.
- Affiches sucettes :
 - Quantité : 35 sucettes - 70 exemplaires,
 - Affichage : du 23 juin au 06 juillet et du 5 au 31 août.
- Guide d'été du CDT + carte touristique du CDT.
- Poches à pain : distribution dans 10 boulangeries du Béarn hors CCLO début juillet.
- Site internet CCLO :
 - Rubrique spécifique base de loisirs gérée directement par le service tourisme,
 - Actualités,
 - Agenda.
- Page Facebook base de loisirs : ouverte fin juillet.
- Signature mails CCLO : en été.

b) Frais de fonctionnement de la base de loisirs

Les frais de fonctionnement se sont élevés à 45 545,60 € (BP 2015 : 48 260 €) : fournitures d'entretien et de petit équipement, contrats, maintenance, entretien, assurances, locations, fourniture de sable, contrôle ARS de l'eau, etc.

c) Investissements réalisés

En 2015, au sein du pôle développement économique, la CCLO a inscrit à son budget 78 000 € d'investissements (76 986,61 € réalisés) qui ont permis :

- de remplacer une partie du mobilier (tables de pique-nique, bancs, corbeilles) : 16 218,11 €,
- d'installer des barrières aux entrées du chemin piétonnier : 2 382,60 €,
- de poursuivre la signalisation : 4 027,20 €,
- de commencer un programme de renouvellement des jeux pour enfants : 50 475,18 €,
- d'acheter un moteur pour le bateau (suite au vol) : 3 883,52 €.

d) Passerelle de la plage

La passerelle qui mène à la plage a subi deux crues successives en juin 2013 et janvier 2014 qui l'ont fortement endommagée.

Suite à la crue de juin 2013, le conseil régional a octroyé à la CCLO une subvention d'un montant de 118 417 € pour les dégâts subis sur l'ensemble du site.

La CCLO a inscrit, pour cette opération, 213 300 € dans son budget 2015.

La maîtrise d'œuvre et les études de sols ont représenté 32 779,14 € HT. Le chantier a été conduit par le cabinet Delanne & Co (Biarritz) et Verdi ingénierie (Pau).

La nature des travaux :

- Réfection partielle de la maçonnerie,
- Pose d'une passerelle sur l'ouvrage maçonné existant : ossature métallique et le sol en bois.

Marché attribué en décembre 2015 : lot 1 BTPS 19 811 € HT et lot 2 Housset Métal 114 475 € HT. Début des travaux prévus en janvier 2016.

e) Loyers base de loisirs

Loyers reçus en 2015 :

- Restaurant le Grill du lac : 24 000 € HT,
- Ski nautique : 4 236,80 € HT,
- Buvette plage : 1 500 € HT,
- Topwatt : 1 829 € HT,
- Fermages : 2 530,38 € HT.

f) Animations base de loisirs

- Samedi 4 juillet en partenariat avec le CPIE et la Fédération départementale des chasseurs : pédalo nature (jeu de piste sur le lac à faire en pédalo). Côté Saligue aux oiseaux : atelier de bricolage pour faire des instruments de musique verte, parcours sur les oiseaux d'eau et les traces des animaux sauvages. Fréquentation : 50 personnes. Coût : 450 €.
- Samedi 18 juillet : fête du lac annulée en raison des orages.
- Conception d'une chasse au trésor par le CPIE : 450 €. Fréquentation : une dizaine de familles.

6.5. Plan local de randonnées

La CCLO a créé et gère 57 chemins de randonnées sur environ 750 km.
Budget réalisé : 87 612,80 € (BP : 97 000 €).

a) Entretien du PLR

- Entretien des chemins (fauchage manuel et mécanique) : 64 746,11 €,
- Petits travaux : 4 998,62 €,
- Entretien du mobilier (panneaux) : 5 030,40 €,
- Petits équipements : 523,57 €.

b) Animations scolaires

Animations des sentiers d'interprétation de Monein, Mourenx et Lendresse :

- prestations animations : 5 520 €,
- transport : 4 910,78 €,
- Total : 10 430,78 €.

Sentier Mourenx : 16 écoles.

Sentier Monein : 8 écoles.
Sentier Lendresse : 15 écoles.
Total de 812 élèves.

c) Journée de la randonnée

La 9^{ème} journée randonnée a été organisée à Saint-Boès en partenariat avec les associations de marcheurs (les randonneurs de Maslacq, Mourenx évasion et la section marche du Foyer des Soarns).

75 bénévoles ont été mobilisés pour les inscriptions, points de ravitaillement, traversées de route, etc.

L'office de tourisme du Béarn des gaves était présent.

▪ Programme

- 8h : accueil avec café, sac-à-dos et gobelet offerts après inscriptions (2 € par personne et gratuit pour les moins de 16 ans).
- 8h départ des randonnées sur les communes de Saint-Boès, Baigts-de-Béarn et Ramous :
 - Boucle n°1 facile « Le camp romain » : 7,9 km - dénivelé 200 m. Départ entre 8h et 14h (durée 2h-2h30).
 - Boucle n°2 moyenne « De Saint-Boès à Baigts-de-Béarn » : 16,8 km - dénivelé 400 m. Départ entre 8h et 13h (durée 4h-4h30).
 - Boucle n°3 difficile « Le chemin des crêtes » : 23,5 km - dénivelé 550 m. Départ entre 8h et 10h (durée 5h30-6h).
- 9h à 16h : animations tir à l'arc et jeux en bois, stand de l'Office de tourisme.
- 16h : tombola (3 lots offerts par l'Office de tourisme du Béarn des Gaves).
- 16h : vin de l'amitié offert par la mairie de Saint-Boès.

▪ Fréquentation

- 557 participants dont 38 enfants.
- Origine :
 - 42 % secteur d'Orthez,
 - 35 % secteur de Lacq Lagor Monein Arthez,
 - 8 % Landes,
 - 15 % hors CCLO.

▪ Communication

- Affiches A3 : 300 ex. Diffusion : commerces CCLO et Landes (Amou, Pomarez, Ossages) + Offices de tourisme.
- Flyers A5 recto-verso : 5000 ex. Diffusion : commerces CCLO et Landes (Amou, Pomarez, Ossages) + Offices de tourisme + associations de marcheurs + écoles + foyers Saint-Boès.
- Affiches « sucette » : 35 ex. Affichage sur le réseau CCLO.
- Invitation « cérémonie de clôture » : conseillers communautaires, maires non conseillers.

- Spots publicitaires sur France Bleu : 31 spots de 30 secondes diffusés du 21 au 27 septembre sur France Bleu Béarn + 13 spots du 24 au 26 septembre sur France Bleu Gascogne.
- Relations presse : dossier de presse. Le point presse a été finalement annulé et le dossier de presse envoyé aux correspondants locaux.
- Site Internet CCLO + Newsletter : annonce de l'événement sur le site Internet de la CCLO en Une, dans l'agenda et dans la newsletter du mois de septembre.
- Flèches signalétiques : 20 ex.
- Banderole « Bienvenue ».
- Sac à dos floqués avec le logo de la CCLO : 1000 exemplaires.
- Gobelets réutilisables floqués avec le logo de la CCLO : 1000 exemplaires.
- Carte IGN présentant les 3 boucles.
- Badges bénévoles : 70 exemplaires.
- Signature mail : 15 jours avant la manifestation.

Budget communication : 6 066,38 €.

▪ **Organisation**

- Animations (tir à l'arc et jeux en bois) : 725 €,
- Secours : 336 € (aucune intervention),
- Frais de réception : 679,27 €,
- Total : 1 740,27 €.

6.6. Véloroute Bayonne – Perpignan

a) Présentation

Dans le cadre du plan départemental des itinéraires cyclables, le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques a proposé que soit aménagé le long du Gave de Pau et de l'Adour, un itinéraire voie verte / véloroute. Cet aménagement est destiné aux cyclistes, mais également sur certains tronçons aux piétons, rollers et personnes à mobilité réduite.

La véloroute Bayonne – Perpignan n° 81 ira de Lestelle-Bétharam à Bayonne sur une longueur de 170 km, dont 86 km en site propre (voie verte) et 74 km en circulation partagée. Le coût global de l'opération est d'environ 13,8 millions d'euros.

Véloroute est un itinéraire sécurisé comprenant trois types d'aménagements : des voies vertes, des bandes cyclables et un partage de la route à faible trafic avec d'autres véhicules motorisés.

Le conseil départemental a décidé de réaliser en priorité les tronçons aménagés en voies vertes avant de jalonner les jonctions sur les petites routes à faible trafic.

b) Véloroute sur la communauté de communes de Lacq-Orthez

L'itinéraire passe par les communes de Tarsacq, Abos, Bésingrand, Pardies, Os-Marsillon, Mourenx, Abidos, Lagor, Maslacq, Sarpourenx, Biron, Orthez, Salles-Mongiscard et Bellocq.

Longueur de l'itinéraire sur la CCLO : 54 km.

Parties en voie verte environ 10 km : Tarsacq-Abos, Bésingrand-Pardies, Mourenx, Biron les Barthes, Biron base de loisirs, Bellocq.

Travaux réalisés fin 2015 : Abos, Bésingrand, Biron.

2 - PÔLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Dresser le bilan d'activité 2015, après celui de l'année 2014 marquée par la dynamique liée à la fusion, c'est relater le déroulement d'une année charnière, et ceci pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, des prises de compétence sur le territoire de l'ex-communauté de communes du canton d'Orthez ont été différées d'un an après la fusion de 2014. C'est le cas pour l'éclairage public, la propreté urbaine et l'entretien des espaces verts. Préparées en 2014, ces prises de compétence se sont traduites par des transferts de matériels et de personnels dont l'accueil dans les meilleures conditions a été une préoccupation dès les premiers jours de 2015. Dans certains cas particuliers, les échanges sur ces transferts se sont même poursuivis sur les premiers mois de l'année.

Ainsi, le vécu 2014 de l'élargissement du périmètre communautaire à 61 communes et l'achèvement de prises de compétence a permis de poser de nouvelles bases organisationnelles et financières, dans un contexte budgétaire tendu.

A cet égard, le débat sur les orientations budgétaires organisé en début d'exercice, ayant conduit, d'une part, au budget 2015 et, d'autre part, aux perspectives budgétaires de la mandature et au-delà, a montré que la collectivité n'échappait pas à un contexte économique difficile. Cette année 2015 aura ainsi été marquée par les premiers travaux sur l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissements, un des outils du projet de territoire naissant de la collectivité. Cet exercice a montré la nécessité de définir un socle de dépenses minimum pour certaines activités prioritaires et récurrentes à la fois. L'année 2015 au cours de laquelle de trop faibles moyens ont été consacrés à l'entretien du patrimoine routier (1 400 km de voies communales) a confirmé la nécessité d'engager désormais la réflexion budgétaire sous cet angle.

De plus, s'agissant toujours des ressources financières, l'exercice aura été particulier car marqué avec deux préparations de budget puisque le choix a été fait de voter le budget 2016 en décembre 2015.

Enfin, cette année aura été marquée par un travail important sur les compétences ou plutôt sur de nombreuses modalités d'exercice de la compétence « création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ». Au cours de l'année, il a été décidé d'arrêter certaines interventions : subventions d'équipement aux communes pour effacement de réseaux, prise en charge des entrées riveraines et des branchements pluviaux de particuliers, entretien des chemins ruraux. C'était également une manière de se réinterroger sur la bonne affectation des moyens dans l'exercice de la compétence, de les remettre (personnel, crédits de fonctionnement) au centre des compétences, de manière à agir pour plus de communes, mais sur moins d'aspects dispersés. Ainsi, l'intérêt communautaire pour la compétence voirie précitée a-t-il pu être réécrit et voté en décembre 2015, répondant à cette obligation légale dans les deux ans suivant la fusion.

En conclusion, avec un nouveau périmètre et sans doute un nouveau public et de nouvelles attentes, l'activité du pôle aménagement a vécu à sa manière une année de transition institutionnelle, financière et organisationnelle.

1. LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

Pour l'ensemble des communes, les travaux de voirie du budget primitif 2015 ont été répartis de la façon suivante :

- réinscription de crédits non engagés en 2014,
- travaux nouveaux dans le cadre du budget primitif 2015.

La réinscription de crédits non engagés en 2014 concerne les programmes d'enfouissement de réseaux dans certaines communes.

Les nouveaux travaux, intégrés dans le budget primitif 2015, sont récapitulés dans la liste ci-après :

- prestations de géomètres,
- études de sols et contrôles routiers,
- études de SIL,
- aménagements :
 - Abos : aménagement de la route du bois,
 - Lacq-Audéjos : aménagement des abords des logements des personnes âgées,
 - Maslacq : aménagement des abords de l'école et du parking,
 - Mont / Arance : aménagement des abords de la mairie et du parking,
 - Mourenx : espaces publics devant l'école Kergomard,
 - Hagétaubin : aménagement des abords et du parking de la nouvelle salle des fêtes,
 - Castétis : aménagement de la place de l'église - tranche 1,
 - Orthez : programme de revêtements de trottoirs dans le quartier Lapeyrère,
 - Vielleségure : aménagement du chemin de Guillou,
 - Cuqueron : aménagement du parking de l'église + éclairage public,
 - Orthez / Biron : sécurisation de l'entrée de la base de loisirs.

1.1. Recettes attendues

Les recettes attendues pour l'ensemble des travaux proviennent du Conseil départemental pour 878 000 € au titre du programme annuel de voirie.

1.2. Travaux d'entretien de la voirie

En 2015, un crédit en forte baisse, seulement de 149 020 € TTC a été inscrit pour réaliser de légers travaux d'entretien de la voirie cités comme prioritaires dans le diagnostic routier effectué par le bureau d'études Ginger Pereira. Ces travaux comprennent la reprise des revêtements, des élargissements, la pose de bordures, etc.

1.3. Eclairage public

A partir du 1^{er} janvier 2015, la communauté a pris la compétence « éclairage public » des 61 communes, ce qui représente une augmentation du parc d'environ 40 %, c'est-à-dire de 9 000 à 14 000 points lumineux.

Le service éclairage public continue le recensement relatif au patrimoine éclairage public du secteur 2 du territoire qui en compte 3 au total. Les données recensées auparavant n'étaient pas exploitables. Ce secteur 2 comprend environ 4 000 points lumineux et est situé géographiquement aux alentours de la commune d'Orthez.

Le service éclairage public a mandaté un bureau d'études externe pour l'élaboration d'un schéma directeur et d'optimisation énergétique. Une présentation aux élus a été faite en octobre 2015. Ce schéma directeur explique l'état du parc, l'organisation de la maintenance avec les niveaux d'investissements. Il propose aussi des scénarii sur différents rythmes d'éclairage en présentant les économies associées. Ce schéma directeur est d'un montant de 16 644 € TTC.

a) Maintenance préventive

La politique de maintenance de l'éclairage public s'appuie sur le patrimoine existant. Dans ce cadre et afin d'optimiser au maximum les moyens matériels et logistiques, ce secteur 2 a fait l'objet d'une maintenance préventive avec notamment le changement de toutes les

lampes, ainsi qu'une inspection électrique et mécanique. Cette maintenance préventive diminue le nombre de pannes et permet des économies d'énergie.

Toutefois, le parc d'éclairage public du secteur d'Orthez est très vétuste et n'a pas fait l'objet de maintenance régulière depuis des années, ce qui a augmenté la part de la maintenance curative pour la remise en état. Le coût de la fourniture des pièces détachées pour la maintenance préventive interne, réalisée en régie est de 90 852 € TTC.

b) Maintenance curative

Parallèlement à ces opérations de maintenance préventive, le service a répondu à toutes les demandes curatives des 61 communes :

- Coût de la fourniture des pièces détachées pour la maintenance curative interne (régie) : 36 064 € TTC,
- Coût des pièces détachées pour la maintenance curative des feux tricolores : 7 364 € TTC.

c) Mise en conformité règlementaire

Concernant l'effacement des lampes énergivores de type « ballon fluo », nous sommes dans la deuxième année d'une campagne qui en compte 3.

Orthez et Artix sont les principales communes qui ont bénéficié de cette opération :

- Artix : 44 093 € TTC,
- Orthez : 125 565 € TTC.

d) Projets neufs

Le service éclairage public a mené à bien plusieurs projets de création ou d'extension de réseau d'éclairage public, par exemple :

- l'éclairage de la place Cézaire à Arthez-de-Béarn,
- l'éclairage du parking du pôle médical de Pardies,
- l'éclairage du parking de l'école de Maslacq,
- l'aménagement du parking et cheminement de la maison des personnes âgées de Lacq,
- l'éclairage du lotissement « le bois dorée » de Lagor,
- la création de 7 points de livraison et armoires de commande.

Le service éclairage public a participé et suivi l'enfouissement des réseaux du SDEPA sur les communes de Puyoô, Vielleségure (2^{ème} tranche), Abidos (uniquement sur le génie civil).

Les opérations de mise en sécurité ont consisté en la mise en conformité d'une dizaine d'armoires de commande sur le territoire communautaire.

e) Accidents

Nous avons eu 31 accidents de la circulation sur candélabres sur nos 61 communes pour un coût de 60 877 € TTC.

f) Vandalisme

Le coût du vandalisme est en augmentation : pour l'année 2015, il s'élève à 9 778 € TTC.

1.4. Espaces verts

a) Evolutions du service au cours de l'année 2015

Au 1^{er} janvier 2015, le service espaces verts a pris la compétence sur les communes de l'exCCCO et Bellocq. La prise de compétence représente 70 hectares supplémentaires à entretenir sur 14 communes.

Afin de réduire la distance entre la résidence de travail et les chantiers, le service espaces verts a créé une base d'activité dans les locaux techniques et administratifs à Orthez. La base technique est constituée de trois équipes : tonte, taille et fleurissement. Elle est composée d'agents volontaires issus du centre technique de Mourenx et d'agents transférés des communes.

L'équipe technique d'Orthez réalise les travaux de création d'aménagement sur les communes à l'ouest de la CCLO et les travaux d'entretien des espaces verts sur les communes d'Orthez, Biron et Sarpourenx ainsi que les gros travaux d'entretien sur la base de loisirs de Biron-Orthez en support au binôme. L'équipe technique a commencé l'année avec le matériel transféré des communes en attendant les nouvelles acquisitions. L'ancien responsable du service espaces verts de la ville d'Orthez est chargé de secteur sur les communes ouest du territoire de la CCLO, il représente le service auprès des communes et contrôle le fonctionnement des travaux d'entretien confiés aux entreprises via les marchés d'entretien sur les communes de Baigts-de-Béarn, Balansun, Bellocq, Bonnut, Castétis, Lanneplàà, Puyoô, Ramous, Saint-Boès, Saint-Girons-en-Béarn, Salles-Mongiscard, Sallespisse et Sault-de-Navailles.

Compte tenu de l'effectif total du service et des surfaces à entretenir nouvellement acquises, le service espaces verts a lancé un marché d'entretien, dès le début d'année, pour confier les communes les plus éloignées de la base d'Orthez à des prestataires. Ainsi, le territoire de la CCLO est entretenu en application de la gestion différenciée définie par le règlement d'intervention, que ce soit par les équipes en régie (24 communes) ou par le biais de marchés (37 communes).

b) Réalisations du service

Le service espaces verts a poursuivi l'aménagement de monuments aux morts, de jardins du souvenir, la restauration des allées de cimetières par l'apport de cailloux de couleur.

Dans la volonté d'aménager et d'identifier les giratoires sur routes départementales en entrée de territoire, deux giratoires créés par le Conseil départemental à Tarsacq et à Labastide-Cézéracq ont été aménagés, par la mise en relief de l'îlot central, l'apport de matières minérales structurantes et la plantation de végétaux caractéristiques. D'autres réalisations ont embelli les centres bourgs et lieux d'accueil du public sur le territoire.

Les tâches principales liées à l'entretien des espaces verts sont la tonte et le broyage des surfaces enherbées, taille des haies et des arbustes, taille, binage et désherbage des massifs, taille des arbres, pose, dépose et entretien du fleurissement, ramassage des feuilles, interventions d'abattage, d'élagage et de nettoyage.

c) Préparation à l'année 2016

Compte tenu des dispositions de réduction budgétaire générale, le service espaces verts a étudié et proposé des solutions de réduction de coût de fonctionnement en 2016 par :

- la réinternalisation des travaux d'élagage et d'abattage, embauche d'un grimpeur élagueur spécialisé et l'acquisition d'une essoucheuse afin de limiter les dépenses liées à l'entretien du patrimoine (marché confié à l'entreprise Clavé : élagage, abattage et essouchage) : 95 000 €,

- la diminution du fleurissement estival (grands contenants sur les îlots) : 15 000 €,
- la suppression du fleurissement hivernal en tapis de fleurs dans les massifs : 65 000 €, il sera remplacé progressivement par des vivaces.

d) Les marchés

Les marchés à bons de commande ont été attribués pour les prestations suivantes :

- entretien des espaces verts ouest CCLO sur 13 communes pour 3 ans : 7 titulaires et 1 sous-traitant,
- prestation de service, de qualification et d'insertion professionnelle secteur ouest CCLO pour 1 an : 2 titulaires,
- traitement et valorisation des déchets verts, lot collecte des déchets verts (plateforme Mont compost) mis en place par le service environnement.

1.5. Acquisition du matériel

670 000 € TTC ont été consacrés principalement au remplacement de véhicules et matériels suivants :

- petits matériels : débroussailleuses, taille haie, souffleurs à main et à dos, tronçonneuses, etc.,
- 3 fourgons,
- 6 tondeuses,
- 1 mini-nacelle,
- 1 tracteur,
- 1 balayeuse de voirie,
- 1 véhicule léger et 1 véhicule utilitaire.

Ces remplacements ont permis de maintenir en bon état de fonctionnement le parc véhicules et matériels de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Au-delà, des acquisitions complémentaires structurantes ont été réalisées :

- 1 fourgon nacelle,
- 1 camion benne d'occasion,
- 3 fourgons,
- 4 petits camions benne.

Toutes ces acquisitions ont permis de mieux prendre en compte les travaux à réaliser sur les 61 communes de notre structure intercommunale et qui concernent l'ensemble des services du pôle aménagement.

1.6. Marchés à bons de commande

Les marchés à bons de commande ont été conclus ou renouvelés pour les prestations suivantes :

- locations de véhicules utilitaires,
- lavage et entretien des vêtements de travail,
- travaux routiers,
- fournitures pour le magasin,
- matériel électrique et spécifique d'éclairage public,
- équipements de protection individuelle,

- études de sols, sondages géotechniques, études et essais routiers,
- carburants,
- gaz naturel,
- prestations de désherbage,
- vérification, maintenance et remplacement du matériel de lutte contre l'incendie.

2. BATIMENTS

2.1. Création d'une aire de lavage au centre technique de Mourenx

Suite à l'augmentation du nombre de véhicules et d'engins de la collectivité et à la volonté de mieux les entretenir, il a été décidé de créer une aire de lavage performante.

Raccordée à l'installation de récupération des eaux de pluie, elle permet de nettoyer en haute pression un parc routier particulièrement divers et varié.

Les travaux ont été réalisés par HP Concept et Eiffage Construction Béarn pour un montant de 189 229,80 € TTC.

2.2. Mise aux normes de 4 établissements recevant du public (ERP) au regard de la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite

Quatre ERP intercommunaux ne respectent pas la réglementation d'accessibilité des personnes à mobilité réduite : l'Hôtel de la communauté à Mourenx, le Centre Yves Dréau à Mourenx, la crèche de Lagor et l'antenne de la collectivité à Orthez.

La communauté de communes a déposé un Ad'Ap' en octobre 2015 et s'est engagée à rendre ces bâtiments conformes en 3 ans (de 2016 à 2018) pour un montant total de travaux estimé à 89 883 € TTC.

2.3. Assistance technique aux autres services

- Pôle animation du territoire :
 - Clôture de l'opération de construction d'une crèche sur le site Lapeyrère à Orthez,
 - Lancement de l'opération de construction d'une crèche sur le site de l'ancienne école maternelle du Centre à Orthez par le désamiantage et la démolition des anciens bâtiments,
 - Ouverture du centre culturel de Mourenx en octobre 2015, appelé « Mix »,
 - Préparation de la restitution de l'école de musique d'Orthez à la mairie.
- Pôle développement économique :
 - Lancement de l'opération de construction d'un hôtel d'entreprise à Lacq, en extension du site Chemstart'Up,
 - Préparation de la prise de gestion à compter du 1^{er} janvier 2016 des missions d'entretien des 5 pépinières d'entreprises du réseau Eurolacq relevant du propriétaire.
- Pôle environnement :
 - Rénovation intérieure par l'équipe régie du local gardien de la déchetterie de Ramous,
 - Lancement de l'opération de construction d'un local gardien et de locaux de stockage à la déchetterie d'Orthez.

3. URBANISME

3.1. Application du droit des sols et organisation du service :

En 2015, les 5 instructeurs du service ont traité 2021 dossiers contre 1408 en 2014, soit une augmentation de 613 dossiers (+ 43%).

En moyenne, chaque instructeur a instruit 404 dossiers en 2015. Pour mémoire, nous estimons que pour fournir un travail de qualité tout en conservant une disponibilité auprès des communes et des usagers, un instructeur peut instruire 500 dossiers par an.

Cette augmentation s'explique par une reprise de l'activité, par une année pleine d'instruction des 14 communes intégrées dans le courant de l'année 2014 et par l'arrivée de 2 nouvelles communes (Lacommande et Pardies) qui ont approuvé leur document d'urbanisme en 2015.

Dans un souci d'assurer un maximum de proximité entre les usagers, les mairies et les agents du service, la structuration du service est restée la même à savoir 2 instructeurs sur le site d'Orthez et 3 sur le site de Mourenx.

En décembre 2015, le service urbanisme instruisait les actes d'urbanisme de 52 des 61 communes qui composent la collectivité.

L'objectif reste toujours d'instruire à terme les actes d'urbanisme de la totalité des communes de la communauté de communes.

3.2. Planification

Les communes de Lacommande et Pardies ont approuvé leurs PLU respectifs.

Les procédures lancées en 2014 se sont poursuivies tout au long de l'année 2015. Ainsi, le service a continué son travail d'assistance dans l'élaboration des 17 PLU des communes suivantes :

- Abidos,
- Artix,
- Baigts-de-Béarn,
- Bellocq,
- Besingrand,
- Castétis,
- Cuqueron,
- Labastide-Cézeracq,
- Lacadée,
- Lacq,
- Lagor,
- Mesplède,
- Mont,
- Noguères,
- Parbayse,
- Urdès,
- Vielleségure.

Plusieurs communes ont prescrit l'élaboration d'un PLU pour échapper à la nouvelle règle d'urbanisation limitée de la loi ALUR :

- Arnos : 21/07/15,
- Casteide-Cami : 15/12/15,
- Cescau : 17/12/15,

- Loubieng : 30/04/15,
- Tarsacq : 23/06/15,
- Viellenave d'Arthez : 22/12/15.

Ce qui en décembre 2015 portait à 9 le nombre de communes ayant prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

4. L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE

Les élus souhaitent poursuivre les actions d'aménagement numérique engagées et régler les problèmes d'accès à Internet rencontrés par les communes mal couvertes dans des délais acceptables afin que les services Triple Play (Internet / Téléphone / TV) soient accessibles par l'ensemble des usagers présents sur le territoire.

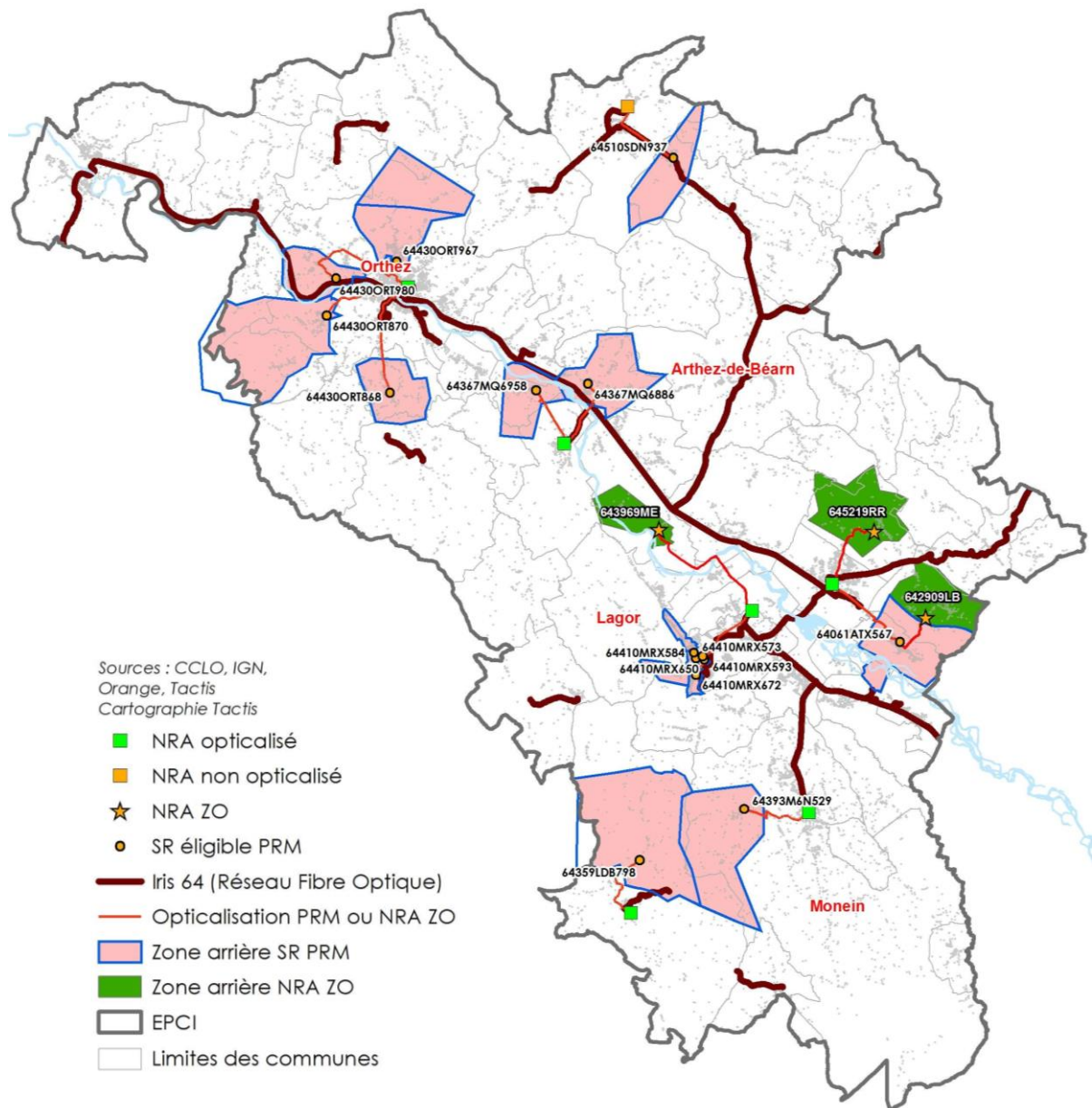
Une étude de faisabilité confiée au cabinet TACTIS a permis d'identifier les opérations de Montée en Débit (MED) « pertinentes » en fonction des critères suivants :

- critères de coût : coût global ou coût / ligne,
- critères d'impact : % lignes ou nb de lignes inéligibles,
- critères de pérennité : préparation du FTTH (fibre jusqu'à l'abonné).

Au total, 18 opérations ont été jugées pertinentes sur 24 possibles (offre encadrée par l'ARCEP).

Il est proposé un Plan d'intervention sur 5 ans, Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 estimé à 1,730 M€ TTC.

Présentation des opérations MED retenues



3 - PÔLE ENVIRONNEMENT

1. LES AIDES ENERGIE

1.1. Aides énergie aux particuliers

Pour l'année 2015, les aides aux particuliers ont été déclinées sur deux règlements : celui de 2013 à 2015 appelé « ancien règlement », celui actuel appelé « en vigueur » et celui lié au programme de l'ANAH appelé PIG HOME 64. Le bilan global de ces aides se répartit de la façon suivante :

	Montant HT des travaux éligibles entrepris	Montant total de la subvention CCLO
Total règlement en vigueur	1 626 417 €	203 962 €
Total règlement en vigueur étude thermique	1 320 €	400 €
Total ancien règlement	- €	- €
Total PIG HOME	448 285 €	75 634 €
Total	2 076 022 €	279 996 €

a) Règlement précédent

Dans le cadre du dernier règlement en vigueur, il reste toujours quatre dossiers en cours qui correspondent à des dossiers OPAH.

b) Règlement en vigueur

Dans le cadre du dernier règlement en vigueur, pour l'année 2015, 308 dossiers ont été ouverts et 221 ont été soldés (6 datant de 2013, 77 de 2014, 138 de 2015).

L'exécution des dossiers est inférieure à l'an passé, seul 138 des dossiers ouverts en 2015, ont été clôturés en 2015 (en 2014, le chiffre était de 50 %).

Par contre, seuls 31 dossiers ouverts sont sans suite (en 2014, c'était plus de la moitié) et le restant est en cours de réalisation.

Les travaux les plus plébiscités sont toujours les équipements indépendants de chauffage fonctionnant au bois biomasse ou autre, et de l'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres et portes fenêtres, portes d'entrée, volets isolants) et de l'isolation thermique des parois opaques (murs en façades, toitures).

Enfin, les demandes concernant les chaudières à condensation sont toujours en forte progression.

Le montant des travaux éligibles plafonné des 221 dossiers clos est de **1 626 417 €**. Cette somme correspond à un montant moyen de travaux par dossier de 7 359 €. Les artisans sollicités sont en majorité issus du département et une bonne proportion provient du territoire de la CCLO.

Le taux moyen de subvention versée est de 10 % du montant plafonné des travaux éligibles. **Le montant de la subvention** versée pour cette année est de **203 962 €** pour le règlement en vigueur. Cela correspond à une subvention moyenne de 759 € par foyer concerné. Il y a dans ce montant 17 000 € de prime au bois et 12 437 € pour les DPE.

Une très grande majorité des personnes qui a sollicité et obtenu les aides sont des propriétaires occupants, il y a très peu de propriétaires bailleurs.

La répartition en catégorie de foyer se fait à la faveur des foyers intermédiaires.

Les foyers modestes effectuent en général, un saut énergétique inférieur à 15 % car sinon ils sont dirigés vers le PIG HOME et pour les foyers intermédiaires, les travaux correspondent à un saut énergétique compris entre 15 et 30 %.

Un dossier pour une étude thermique a été traité pour un montant d'étude de 1 320 € et une subvention de 400 €.

c) PIG HOME 64

Le programme du PIG HOME 64 est porté par le Conseil départemental des Pyrénées Atlantiques.

Les dossiers traités dans ce cadre donnent lieu à trois subventions :

- l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat),
- le conseil départemental,
- la collectivité par les services Habitat et Energie.

Ce programme s'adresse aux foyers modestes ou très modestes. Un saut énergétique de 25 % doit être atteint.

Pour 2015, 26 dossiers ont été clôturés. **Le montant total des travaux éligibles dans le programme PIG HOME 64** est de **448 285 €** soit en moyenne 17 242 € de travaux éligibles par dossier. **Le montant de la subvention versée** à ce titre est de **75 634 €** soit 10% du montant éligible. Très souvent la subvention qui a été versée a été plafonnée. En effet, avec le cumul des subventions, pour les dossiers concernant les foyers très modestes, le taux de subvention cumulé est de 100 % et de 80 % pour les foyers modestes.

1.2. Aides énergie aux communes

Pour l'année 2015, les aides aux communes ont été déclinées sur deux règlements : celui avant 2013 appelé « ancien règlement » et l'actuel appelé « en vigueur ». Le bilan global de ces aides se répartissent selon :

	Montant des travaux éligibles HT entrepris par la commune	Montant total de la subvention
Total règlement en vigueur	1 333 178 €	201 866 €
Total ancien règlement	58 489 €	40 942 €
TOTAL	1 391 667 €	242 808 €

a) Ancien règlement

Une commune a fini de réaliser ses travaux pour la rénovation de 4 logements communaux. Le montant des travaux éligibles aux aides énergie étaient de 58 489 €. Le montant de la subvention versée a été de 40 942 €.

b) Règlement en vigueur

En 2015, 13 communes ont reçu les aides énergie pour la rénovation de leur patrimoine. Le détail par commune est indiqué dans le tableau suivant :

Communes	Montant total des travaux entrepris par la commune	Montant total de la subvention	Lieu
ARTIX	6 341 €	3 171 €	Bâtiment administratif
BOUMOURT*	7 199 €	3 599 €*	Mairie
CASTETNER	280 973 €	14 830 €	Logements communaux
CESCAU	529 264 €	33 864 €	Logements communaux / Mairie
DOAZON	2 760 €	1 380 €	Mairie
LACQ*	150 108 €	40 290 €*	Salle associative / Mairie
LAGOR	14 857 €	7 308 €	Bâtiment administratif
MESPLEDE	149 070 €	20 000 €	Mairie
ORTHEZ*	105 269 €	39 774 € *	Ecole
OS-MARSILLON	17 710 €	6 881 €	Ecole
PARDIES	40 809 €	16 273 €	Ecole
SAINT BOES	11 835 €	5 961 €	Logements communaux
SALLESPISSÉ	16 982 €	8 535 €	Logements communaux
Total	1 333 178 €	201 866 €	

*Commune dont une partie de la somme a été engagée en 2015 mais payée en 2016 (Lacq : 20 099 € payés en 2016 ; Orthez : 5941 € payés en 2016 ; Boumourt : 3599 € payés en 2016)

Reste à réaliser : Commune de Monein 3658 €, engagés en 2015.

c) Production photovoltaïque

La production des 112 panneaux photovoltaïques poly-cristallins installés en verrière sur la cour intérieure de l'hôtel de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 9 601 kWh. La recette annuelle associée est de 4 894 €.

2. LA GESTION DES DECHETS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets portant sur l'année 2015 et approuvé le 20 juin 2016 a pour but de présenter les conditions techniques, organisationnelles et économiques dans lesquelles la communauté de communes de Lacq-Orthez exécute le service public d'élimination des déchets dans le cadre de sa compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés. Par conséquent, pour l'obtention de détails sur la gestion des déchets sur l'année 2015, il convient de s'y reporter.

Quelques faits sont quand même à retenir.

2.1. La collecte

Il est important de rappeler que l'année 2015 a été principalement consacrée à la mise en place effective de l'harmonisation de la collecte des déchets qui a démarré le 1^{er} avril 2015. Celle-ci a concerné tout le territoire, Bellocq compris.

Ainsi, durant le 1^{er} trimestre :

- 82 permanences de distribution de bacs ont été organisées en soirée avec au minimum 1 permanence par commune. Entre 75 et 100% des foyers se sont déplacés et près de 20 000 bacs ont été distribués,
- 212 colonnes à verre ont été installées sur le territoire après validation des emplacements par chaque commune,
- Toutes les tournées de collecte ont été reprises afin de tenir compte du nouveau découpage entre prestation confiée au privé et prestation conservée en régie.

Les ajustements nécessaires à ce changement se sont opérés jusqu'en juillet.

2.2. Les déchetteries

Dès septembre 2015, une étude a été menée au sein du service afin d'harmoniser les horaires d'ouverture des déchetteries et de les optimiser en fonction de la fréquentation. Cette harmonisation sera mise en place dès le 4 avril 2016.

Il a été acté par le bureau, la fermeture de la déchetterie de Cardesse à compter du 4 février 2016.

2.3. Les marchés de prestations

Suite à la consultation lancée le 27 novembre 2014 pour divers marchés de prestation, les prestataires suivants ont été retenus :

- Lot 1 : Secteur Centre - collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants et des déchets verts : société Atout Vert,
- Lot 2 : Secteur Est - collecte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants et des déchets verts : société Coved,
- Lot 3 : Collecte des emballages en verre en points d'apports volontaires : société SLR,
- Lot 4 : Traitement et valorisation des déchets verts : société Mont Compost,
- Lot 5 : Evacuation et valorisation des déchets de bois des déchetteries : société Egger.

Une consultation pour divers marchés de prestation a été lancée le 13 novembre 2015 et allotie de la manière suivante :

- Lot 1 : Evacuation des déchets des bennes de déchetteries,
- Lot 2 : Evacuation et traitement des ferrailles de déchetteries,
- Lot 3 : Evacuation et traitement des déchets diffus collectés en déchetterie,
- Lot 4 : Evacuation des emballages ménagers.

Le lot 1 a été déclaré sans suite en raison d'une augmentation de 60% du coût, par rapport au marché en cours.

3. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

3.1. Les Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)

Le PPRT de Pardies, prescrit le 8 février 2011, a été approuvé par arrêté préfectoral le 15 avril 2015.

Ce plan ne prévoit pas la mise en œuvre de mesures foncières en raison des mesures supplémentaires prescrites à la société YARA.

3.2. Les Plans Particuliers d'Intervention (PPI)

Dans le cadre de l'actualisation des périmètres PPI, les travaux des différents groupes de travail se sont poursuivis. Une nouvelle présentation a été faite à l'ensemble des maires des communes concernées le 14 janvier 2015.

Un plan de financement portant sur les nouveaux dispositifs à mettre en place a été établi et les structures porteuses identifiées.

- Raccordement des sirènes dans le cadre du SAIP
 - Prise en charge par l'Etat.
 - Coût : 143 684 €
- Moyens d'alerte des populations
 - CCLO maître d'ouvrage en partenariat avec les industriels
 - Coût : 15 000 €

- Information préventive des populations
 - CHEMPARC
 - Coût : 20 000 €
- Contre-mesures de circulation :
 - Conseil départemental
 - Coût : 3520 € pour l'achat de 27 panneaux supplémentaires

Les PPI sont en cours de finalisation. Une approbation est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2016.

3.3. Moyens d'alerte des populations

a) Le Système d'Alerte et d'Information des Populations (SAIP)

L'état des lieux sur la CCLO a débuté en 2010. 16 communes sont reliées au SAIP. 4 nouvelles installations de sirènes sont prévues en 2016 sur les communes d'Artix, Lacq et Maslacq.

Ce seront donc 20 communes sur les 33 prochainement concernées par les futurs périmètres PPI qui pourront être alertées par ce système d'alerte.

b) Système d'appels en masse

En complément des sirènes d'alerte et dans le cadre des dispositifs à mettre en œuvre dans les nouveaux PPI, la CCLO en partenariat avec les industriels du bassin de Lacq a élaboré un cahier des charges pour faire l'acquisition d'un outil permettant de contacter en masse et rapidement, la population soumise à un risque dans un périmètre géographique défini. L'attribution de ce marché est prévue pour début 2016.

3.4. Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

L'élaboration d'un plan communal de sauvegarde demande beaucoup de temps et d'investissement. La clé de sa réussite réside dans l'implication et dans l'appropriation de chacun des acteurs concernés.

Seule 1 commune a réalisé son PCS en 2015 mais 15 sont en cours de réalisation.

3.5. Exercice SEVESO

Un exercice Seveso organisé par l'Etat s'est déroulé le 16 juin 2015 sur le site d'ARKEMA MONT.

L'objectif était de tester les procédures relatives à la mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention (PPI), l'organisation des secours et le déclenchement de la sirène afin d'en vérifier son audibilité.

3.6. Information préventive de la population et sensibilisation du public à la conduite à tenir en cas d'accident technologiques majeur

Organisation d'exercices de confinement dans les écoles :

- Groupe scolaire Charles de Bordeu – Mourenx,
- Ecole d'Abidos,
- Ecole d'Os-Marsillon.

3.7. Les Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI)

- Le PPRI d'Abidos prescrit le 31 août 2008, a été approuvé par arrêté préfectoral le 30 janvier 2015.
- Le PPRI de Lacq prescrit le 31 août 2008, a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 janvier 2015.
- Le PPRI de Mont prescrit le 31 août 2008, a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 janvier 2015.
- Le PPRI de Besingrand prescrit le 27 juillet 2011, a été approuvé par arrêté préfectoral le 27 janvier 2015.

3.8. Plan de gestion des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne (PGRI)

Le PGRI, à l'échelle du bassin Adour-Garonne, a été approuvé le 1^{er} décembre 2015 et est applicable depuis le 22 décembre 2015.

Sa mise en œuvre se déclinera sur le bassin Adour-Garonne en stratégies locales de gestion des risques d'inondations (SLGRI), à l'échelle de chaque TRI (Territoires à risques importants d'inondation) afin de fixer un cadre spécifique au TRI pour les actions prioritaires à entreprendre sur celui-ci.

Les 6 objectifs sont :

- Développer des gouvernances, à l'échelle territoriale adaptée,
- Améliorer la connaissance et la culture du risque inondation en mobilisant tous les acteurs concernés,
- Améliorer la préparation et la gestion de crise et raccourcir le délai de retour à la normale des territoires sinistrés,
- Aménager durablement les territoires, par une meilleure prise en compte des risques d'inondation, dans le but de réduire leur vulnérabilité,
- Gérer les capacités d'écoulement et restaurer les zones d'expansion des crues pour ralentir les écoulements,
- Améliorer la gestion des ouvrages de protection.

La portée juridique du PGRI : les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, les PPRI et les documents d'urbanisme (PLU et cartes communales) doivent être compatibles avec le PGRI.

4. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'AIR

4.1. AIRAQ

La CCLO adhère à AIRAQ (Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine) et verse chaque année une cotisation calculée selon le nombre d'habitants.

AIRAQ s'appuie sur un réseau d'une trentaine de stations fixes et d'une centaine d'analyseurs, pour mener à bien ses missions de surveillance en Aquitaine.

Le dispositif actuel sur le bassin de Lacq est composé de 4 stations de proximité (Lacq, Lagor, Maslacq, Mourenx bourg) mesurant le SO₂ et le NO₂ et d'une station rurale (Labastide-Cézeracq) mesurant les PM₁₀, l'O₃, le SO₂ et le NO₂.

A cela s'ajoute 1 station météorologique située sur la commune de Lendresse.

Pour 2015, les concentrations relevées pour les polluants sur les stations de proximité industrielle sont plus faibles que la moyenne des 5 dernières années :

- dioxyde de soufre (SO₂) : les niveaux de concentration sont faibles. Chute de 82% sur la dernière décennie,
- le dioxyde d'azote (NO₂) : poursuite de la baisse des niveaux de concentration amorcée en 2010. La diminution la plus forte est constatée sur les stations de proximité industrielle (-50% en 10 ans),
- les particules en suspension (PM10) : niveau de concentration stable par rapport à 2014,
- l'ozone (O₃), niveau de concentration stable.

Une campagne de mesure à l'aide d'un laboratoire mobile, a été réalisée du 2 octobre au 16 décembre 2015 sur la commune de Lacq, dans le cadre de nuisances olfactives qui se sont manifestées par de nouvelles odeurs et de nouveaux symptômes ressentis.

Cette campagne avait pour objectif de disposer de données complémentaires sur la commune de Lacq et de les comparer aux mesures des stations permanentes d'AIRAQ.

En complément des mesures de polluants réglementés, des mesures exploratoires de particules ultrafines (PUF), polluant non réglementé, ont également été réalisées.

4.2. Problématique de nuisances olfactives sur le bassin de Lacq

Au mois de juillet, des riverains de la plateforme Induslacq ont interpellé les services de l'Etat pour signaler des nuisances provoquant irritations et gênes olfactives.

Afin de trouver les causes de ces nuisances le Préfet a réuni un groupe de travail – composé des services de l'Etat, des industriels, du Président de la communauté de communes de Lacq Orthez, des maires de Lacq et Abidos - et arrêté un plan d'action :

- des campagnes de mesures chez les riverains incommodés,
- des prélèvements complémentaires visant à élargir le champ des produits recherchés,
- appel à des laboratoires externes spécialisés dans la détection de composants à très faible concentration,
- modifications temporaires de la marche de certaines unités de production contribuant à la recherche des sources d'émission des éventuelles substances incriminées,
- intervention d'un cabinet spécialisé (nez) pour identification des odeurs et caractères irritants des émissions spécifiques de chaque unité de la plateforme.

Ces mesures ont permis d'identifier la source probable de ces nuisances au niveau de deux torches mais il reste encore à expliquer des phénomènes d'irritations ressentis par certains riverains. Les investigations se poursuivent avec de nouveaux prélèvements et des tests complémentaires.

Une fois l'ensemble des recherches abouties, et l'origine des nuisances clairement identifiée, un plan d'actions sera proposé et engagé de façon à maîtriser de façon pérenne ces nuisances. L'élaboration d'un réseau sentinelle sera mis en œuvre. Il consistera à mailler le territoire autour de la plateforme Induslacq de personnes volontaires formées à l'identification d'odeurs spécifiques liées à l'activité industrielle.

Avant même le démarrage de ces nuisances olfactives, et afin de pouvoir répondre aux préoccupations de nombreux riverains sur la problématique odeurs sur le bassin de Lacq, un groupe de travail, associant services de l'Etat, industriels et CCLO, s'était déjà réuni afin d'envisager la mise en place d'une « stratégie odeurs pour l'ensemble du bassin de Lacq ».

4.3. Air intérieur

La loi Grenelle 2 avait rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans certains établissements recevant du public sensible. Cette obligation s'appliquait notamment aux :

- établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de six ans (crèches, halte-garderie, jardins d'enfants, etc.) ; centres de loisirs,
- écoles maternelles, élémentaires, collèges, lycées généraux et professionnels, etc.
- établissements sanitaires et sociaux prenant en charge les mineurs éloignés de leur famille.

Le 24 septembre 2014, le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie annonçait dans un communiqué de presse, le report de cette obligation de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public, initialement prévue le 1er janvier 2015 pour les crèches et les écoles maternelles.

Le décret publié le 19 août 2015 assouplit le dispositif de surveillance de la QAI.

Les principaux assouplissements sont :

- la dispense de campagnes de mesures des polluants pour les établissements et collectivités ayant mis en place des dispositions particulières de prévention de la qualité de l'air intérieur dans des conditions fixées par l'arrêté,
- la suppression de l'obligation d'accréditation des organismes réalisant l'évaluation des moyens d'aération des bâtiments,
- le report au 1er janvier 2018 de l'échéance avant laquelle les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles devront avoir mis en œuvre pour la première fois le dispositif de surveillance de l'air intérieur.

Deux arrêtés à venir doivent définir :

- les modalités de surveillance de la QAI dans certains ERP,
- les modalités de présentation du rapport d'évaluation des moyens d'aération.

Désormais le nouveau dispositif s'échelonne sur la période 2018-2023. L'entrée en vigueur de cette nouvelle obligation sera progressive et devra être achevée avant le :

- 1er janvier 2018 pour les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles et élémentaires,
- 1er janvier 2020 pour les centres de loisirs et les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du second degré (collèges, lycées, etc.),
- 1er janvier 2023 pour les autres établissements.

4 - PÔLE ANIMATION DU TERRITOIRE

1. L'ENFANCE – L'ENSEIGNEMENT

1.1. Enfance

a) **Financement de deux RAM et d'un LAEP**

Le Syndicat mixte du Pays de Lacq soutenait financièrement l'association AMAYRA qui gère le Relais d'assistantes maternelles (RAM) depuis 2004 ainsi que le Lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) (soutien depuis 2009). Cette compétence a été transférée à la communauté de communes de Lacq au 1^{er} janvier 2011. Depuis le 1^{er} janvier 2014, le centre social Lo Solan a repris en gestion directe le LAEP.

- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au RAM : 80 000 € (financée par la CAF à hauteur de 41 136 €),
- Participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez versée au LAEP : 20 372 € (financée par la CAF à hauteur de 5 965 €).

La communauté de communes de Lacq-Orthez gère directement le RAM d'Orthez – 2 RAM couvrent l'ensemble du territoire.

En 2015, le territoire compte 342 assistantes maternelles agréées dont 292 en activité. Le LAEP a accueilli 1112 enfants et 1009 parents sur 149 séances.

Le travail de collecte, de synthèse et de partage de données démographiques, de fonctionnement des structures a été poursuivi par le service, en 2015, dans le cadre de l'observatoire de l'enfance.

Les objectifs de l'observatoire de l'enfance sont de :

- disposer d'une base de données actualisée commune et partagée permettant une connaissance et une analyse de l'adéquation des services d'accueil vis-à-vis des besoins du territoire,
- réaliser annuellement un diagnostic des services d'accueil de l'enfance au vu des besoins du territoire,
- permettre aux diverses structures d'accueil du territoire ainsi qu'aux divers partenaires d'accéder à cette base de données.

Les partenaires de cet observatoire sont les crèches publiques et associatives, les 2 RAM, le LAEP, la Caisse d'allocation familiales (CAF), le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques, la Mutualité sociale agricole (MSA).

Une restitution orale des données 2015 a été présentée lors du comité de pilotage du 29 juin 2016.

b) **Gestion des crèches intercommunales**

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez est compétente en matière de petite enfance. Elle exerce la compétence optionnelle telle qu'elle figure dans ses statuts « Action sociale d'intérêt communautaire : création, aménagement, extension et gestion d'établissements et de services d'accueil des enfants de 0-4 ans à l'exclusion de l'accueil périscolaire et des accueils de loisirs sans hébergement (ASLH) ».

C'est ainsi que l'intercommunalité gère directement en 2015 les crèches publiques d'Orthez, de Lagor, de Baigts-de-Béarn et de Sault-de-Navailles.

▪ **La crèche « Les Canailous » d’Orthez - 50 places – 45 places en mars 2015**

Déménagement en novembre 2013 dans les ALGECOS : solution temporaire choisie le temps des travaux de reconstruction de la crèche.

Depuis la fusion en 2014, les travaux d’aménagement intérieur et extérieur ont été engagés. La nouvelle intercommunalité a mis tout en œuvre pour améliorer l’accueil des enfants dans ces bâtiments et les conditions de travail du personnel.

- 23 agents,
- CA 2015 : 1024 596 € dont 73,40 % de charges de personnel,
- Taux de fréquentation réel 88,90 % (agrément baissé à 45 places en mars 2015 a été retenu pour l’année).

Un projet de reconstruction de la crèche d’Orthez est en cours.

▪ **La crèche du « Soleil-Levant » de Lagor – 25 places, dont 5 réservées à TORAY (partenaire privé).**

- 13 agents,
- CA 2015 : 486 378 € dont 86,30 % de charges de personnel,
- Taux de fréquentation réel 69,40 %.

Elle gère également les crèches de Baigts-de-Béarn et Sault-de-Navailles qui ont ouvert le 4 janvier 2015 :

▪ **La crèche « Graines d’éveil » de Baigts-de-Béarn – 15 places**

- 5 agents,
- CA 2015 : 221 240 € dont 84,50 % de charges de personnel,
- Taux de fréquentation réel 62,80 %.

▪ **La crèche « Les mini pousses » de Sault-de-Navailles – 15 places**

- 5 agents,
- CA 2015 : 247 481 € dont 85 % de charges de personnel,
- Taux de fréquentation réel 69,10 %.

La communauté de communes de Lacq-Orthez dispose de 2 ans à compter du 1^{er} janvier 2014 pour organiser le transfert de la compétence « crèches » à l’échelle de l’ensemble du territoire. La communauté de communes de Lacq-Orthez a déjà en charge l’organisation d’un vaste service en direction de la petite enfance fondamental dans la confirmation de l’attractivité du bassin de Lacq-Orthez.

1.2. Enseignement

a) Les aides aux collèges et lycées

La communauté de communes de Lacq-Orthez a reconduit en 2015 les subventions habituellement allouées aux établissements scolaires (collèges d’Arthez-de-Béarn, Artix, Monein, Mourenx et Orthez, lycées de Mourenx et d’Orthez, Maison familiale rurale de Mont (MFR) et à leurs associations, à savoir :

- Subventions aux foyers socio éducatifs	10 948 €
- Subventions aux associations sportives	12 500 €
- Aides aux projets et voyages pédagogiques	45 650 €
- Aides pour l’achat de matériel pédagogique (collèges)	15 000 €
Total :	84 098 €

Un fond de 3 000 € pour le déplacement des élèves qui effectuent des compétitions sportives nationales a été budgété en 2015 (la communauté de communes de Lacq-Orthez n'a pas été sollicitée).

b) Aides financières diverses

- Sections sportives football, collège d'Artix et Lycée de Mourenx : 15 000 €,
- La communauté de communes de Lacq-Orthez soutient les actions en faveur d'une politique linguistique (**21 450 €**) :
 - La Calendreta d'Artix : 20 000 €,
 - L'école maternelle de Monein : 300 €,
 - L'école bilingue de Lagor : 300 €,
 - Le Comité des relations extérieures du Pays d'Arthez (CREPA) : 850 €.

NB : L'association Silva Lata, qui avait demandé et obtenu 300 € en 2014, n'a pas formulé de demande en 2015.

Afin de mettre en lumière et en perspective les métiers du bassin de Lacq et d'Orthez, la communauté de communes de Lacq-Orthez a soutenu le carrefour des métiers à hauteur de **6 285,74 €** pour l'année 2015.

c) Les aides financières aux étudiants (160 000 € inscrits au budget)

▪ Aides aux études supérieures

Des aides financières pour la poursuite des études supérieures sont attribuées selon un barème d'octroi défini par les élus aux étudiants dont le foyer fiscal se situe sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez. L'aide varie de 300 à 800 € par personne et par an.

122 200 € d'aides aux études supérieures ont été attribuées à 259 étudiants, se répartissant de la manière suivante :

Montant octroyé	Nombre de bénéficiaires	Budget par Montant octroyé
300 €	76	22 800 €
400 €	31	12 400 €
500 €	104	52 000 €
600 €	13	7 800 €
700 €	8	5 600 €
800 €	27	21 600 €

▪ Aides aux stages obligatoires

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe également aux frais de stage obligatoires : 24 112,50 € ont été attribués à 74 étudiants.

d) Aide aux devoirs (bilan décembre 2015)

L'objectif de l'aide aux devoirs est de donner les mêmes chances de réussite à tous les élèves. Au total, 133 postes d'intervenants sont nécessaires pour prendre en charge 2 144 élèves du territoire (hors ville d'Orthez).

▪ Aide aux devoirs dans les écoles primaires

42 écoles ont bénéficié de ce service et 46 communes étaient concernées.

115 intervenants et 5 coordonnateurs ont pris en charge 767 enfants inscrits (soit 35% des élèves scolarisés sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez).

Au total, en 2015, 249 heures/semaine ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 7,1 équivalents temps plein.

▪ **Aide aux devoirs dans les collèges**

Collège Corisande d'Andoins à Arthez-de-Béarn : 40 élèves inscrits, 3 intervenants,
Collège Jean Moulin à Artix : 99 élèves inscrits, 6 intervenants,
Collège Pierre Bourdieu à Mourenx : 53 élèves, 6 intervenants,
Collège Jean Sarrailh à Monein : 55 élèves, 5 intervenants,
Collège Gaston Fébus à Orthez : 103 élèves, 5 intervenants,
MFR de Mont : 30 élèves, 1 intervenant.

Au total, en 2015, 380 élèves ont été inscrits (soit 15.6% des élèves des 5 collèges et de la MFR).

67 heures/semaine ont été rémunérées par la communauté de communes de Lacq-Orthez soit 1,9 équivalent temps plein.

e) Accès à la piscine pour tous les élèves des écoles primaires

Les piscines de Mourenx, Orthez, Arthez-de-Béarn, Artix et Monein accueillent les écoliers de la communauté de communes de Lacq-Orthez qui s'y rendent gratuitement.

Frais de transport : **72 930,73 €**

Frais d'entrée + maîtres-nageurs : **120 487,75 €**

2. HABITAT

2.1. Réalisation du programme local de l'habitat

Par délibération du 6 février 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez a lancé l'élaboration de son programme local de l'habitat (PLH).

L'année 2015 a été consacrée à la définition des orientations stratégiques du PLH c'est-à-dire les axes prioritaires de la politique locale de l'habitat menée par l'intercommunalité, ses communes et l'ensemble des acteurs de l'habitat pour les six années à venir.

Le diagnostic et le document des orientations ont été validés en conseil communautaire du 29 juin 2015.

Suite à de nombreux ateliers de travail avec l'ensemble des 61 communes ainsi qu'avec les partenaires, le programme d'actions du PLH a été élaboré.

Le projet de PLH comportant trois parties (diagnostic, orientations et programme d'actions) a été arrêté par délibération du 14 décembre 2015. Il a ensuite été transmis aux 61 communes pour avis.

Le travail partenarial mené a permis de définir 19 actions pour ce nouveau PLH, des actions définies à la hauteur des enjeux identifiés tout en considérant les moyens mobilisables pour leur réalisation.

Les 19 actions proposées sont réparties en fonction des 5 axes stratégiques du PLH :

- L'axe 1 portant sur le développement de l'offre de logements permettant de maintenir la croissance démographique actuelle. Le volet urbanisme et foncier est décliné,
- L'axe 2 consacré aux objectifs de développement de l'offre de logement social locatif et en accession,
- L'axe 3 dédié aux objectifs de requalification du parc privé avec une proposition forte de contribuer à la revitalisation des centres villes et centres bourgs,
- L'axe 4 portant sur les besoins spécifiques, avec notamment un volet important sur le développement d'une offre adaptée pour les personnes âgées,
- L'axe 5 consacré à la gouvernance et au suivi du PLH.

La phase d'adoption finale de ce document intercommunal de programmation se déroulera courant 2016.

2.2. Soutien à l'amélioration de l'habitat privé : Adoption d'un nouveau règlement d'intervention le 14 décembre 2015

Conformément aux enjeux mis en exergue dans le PLH dont le projet a été arrêté fin 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a souhaité poursuivre une politique forte en matière de requalification du parc privé et de lutte contre la précarité énergétique. Pour cela, elle a souhaité afficher une politique commune Habitat-Energie.

Les priorités fixées dans le PLH 2016-2021 sont de :

- 1) Améliorer le confort et les performances, notamment énergétiques, des logements existants,
- 2) Lutter contre l'habitat indécemment et indigne,
- 3) Favoriser l'adaptation des logements à la perte d'autonomie,
- 4) Favoriser l'accession des jeunes ménages dans les centres villes et centres-bourgs dans l'ancien,
- 5) Développer une offre de logements locatifs à loyers conventionnés mais aussi à loyers intermédiaires dans les centres-bourgs et centres villes.

Pour tendre vers ces objectifs ambitieux, plusieurs actions ont été proposées :

- 1) Etre partenaire du nouveau programme d'intérêt général (PIG) mis en place par le Département des Pyrénées-Atlantiques et couvrant la période du 1er août 2015 au 31 juillet 2018.

Les priorités du PIG dénommé « Bien Chez Soi », encadrées par les priorités nationales de l'ANAH, portent sur la lutte contre l'habitat indigne et dégradé ; la lutte contre la précarité énergétique ; l'accompagnement des personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie pour l'adaptation de leur logement et l'accès au logement de personnes en difficulté à travers l'aide à la production d'une offre de logements à loyers conventionnés.

- 2) Poursuivre une politique volontariste en matière de maîtrise de l'énergie et de lutte contre la précarité énergétique.

Il a été proposé de poursuivre le dispositif spécifique de soutien aux travaux d'amélioration de la performance énergétique des logements (résidences principales) pour les propriétaires sous conditions de ressources.

- 3) Mettre en place un dispositif spécifique en faveur de la requalification de l'habitat en centres villes et centres-bourgs.

Les objectifs fixés par le PLH en matière de revitalisation des centralités urbaines et de lutte contre l'augmentation de la vacance ont amené la communauté de communes de Lacq-Orthez à proposer un dispositif d'aides particulier et très volontariste sur des périmètres ciblés de centres-bourgs.

Les aides sont orientées vers les primo-accédants à la propriété, les propriétaires bailleurs qui réhabilitent un logement à loyer conventionné social ou intermédiaire et vers les propriétaires occupants modestes dont le logement est très dégradé.

350 000 € ont été inscrits au budget primitif 2016 pour mettre en œuvre cette politique ambitieuse de soutien à l'amélioration du parc privé.

2.3. Soutien à la production de logements publics à prix maîtrisés

La communauté de communes de Lacq-Orthez intervient financièrement pour soutenir le développement d'une offre de logements locatifs à loyers modérés.

Suite à l'avancement des études relatives aux projets menés par l'Office 64 de l'Habitat à Labastide-Cézeracq, Arthez-de-Béarn et Lacq-Audéjos, le bailleur a obtenu les décisions de financement de l'Etat pour ces 20 logements.

Une première tranche de 6 logements locatifs sociaux débutera courant 2016 dans le bourg de Labastide-Cézeracq ainsi qu'une opération de 8 logements locatifs à Arthez-de-Béarn quartier N'Haux.

L'opération de 6 logements locatifs en acquisition-amélioration quartier Mariau à Lacq a démarré en novembre 2015. Un premier acompte de subvention de 11 940,13 € a été versé par la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Concernant l'opération de renouvellement urbain de la ville de Mourenx, l'intercommunalité a soutenu trois opérations de logements locatifs sociaux :

- L'opération menée par la SNI relative à la construction de 34 logements sur l'assiette foncière libérée par la démolition du bâtiment E8, à proximité du centre culturel. L'aide de la communauté de communes s'élève à 132 245 € (3 % du prix de revient). Un premier acompte a été versé en octobre 2015 (66 122,50 €).
- L'opération menée par le COL, quartier La Barthe, relative à la construction de 6 logements locatifs. L'aide de la communauté de communes s'élève à 23 005 € (3 % du prix de revient).
- L'opération menée par l'Office 64 de l'Habitat, quartier Est, relative à la construction de 10 logements locatifs. L'aide de la communauté de communes s'élève à 37 954,07 € (3 % du prix de revient).

Par ailleurs, la commune d'Urdès a été soutenue pour son projet de réhabilitation de l'ancienne école en 3 logements communaux à loyer conventionné (PLUS).

L'aide de la collectivité est de 45 000 €.

2.4. Politique d'accueil des gens du voyage

Afin d'assurer la gestion de ses équipements d'accueil de Mourenx (16 logements adaptés et 8 emplacements de terrains familiaux) et d'Orthez (aire de grand passage), la communauté de communes de Lacq-Orthez a confié une prestation de médiation sociale au centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville d'Orthez début 2014.

Une convention de partenariat a été signée pour 3 ans afin de matérialiser les missions confiées au CCAS. Le coût de cette prestation est de 18 000 € par an.

Suite à la réalisation d'un bilan sur les besoins en matière d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez, il a été décidé de travailler sur la réalisation de nouveaux sites d'accueil pour les familles sédentaires et pour les gens de passage.

Les besoins recensés sont de trois types :

- Quelques emplacements de terrains familiaux à Orthez pour des familles sédentaires,
- Une dizaine de places en aire d'accueil à Orthez pour répondre à un besoin de passage de petits groupes familiaux et pour être en conformité avec le Schéma départemental d'accueil des gens du voyage,
- Une aire de grand passage de trois hectares minimum pour répondre aux passages estivaux de grands groupes.

En février 2015, la communauté de communes a décidé de réaliser 6 emplacements de terrains familiaux à Orthez, quartier des Aigrettes. La Ville d'Orthez, propriétaire du foncier, a cédé le terrain à l'euro symbolique pour la réalisation de ce projet. L'ensemble des études de définition du projet ont été réalisées courant 2015 pour une obtention du permis de construire le 26 novembre 2015. Les travaux sont programmés pour 2016.

200 000 € ont été inscrits au budget pour réaliser cette opération. Une subvention de l'Etat d'un montant de 128 058 € a été accordée.

3. TRANSPORTS

3.1. Le service de transport à la demande (TAD)

Il a été ouvert le 15 mai 2012 avec 6 communes de destinations (Artix, Arthez-de-Béarn, Monein, Lagor, Mourenx et Orthez). Au 1^{er} janvier 2014, la fusion entre la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a permis l'extension du service aux 61 communes que composent la communauté de communes de Lacq-Orthez. 2 communes de destination ont été ajoutées, Puyoô et Sault-de-Navailles et une ouverture du service du lundi au samedi pour ces 8 communes de destination. Des points de ramassage supplémentaires passant de 171 points à 231 points et toujours un service de prise en charge au domicile pour les personnes de plus de 70 ans.

Depuis son lancement en 2012, 29 640 voyageurs se sont déplacés avec le TAD.

Le coût de fonctionnement du service pour 2015 s'élève à 235 000 € financés à hauteur de 99 875 € par le Conseil départemental et 21 000 € par les usagers.

3.2. Transport ferroviaire

La gare d'Artix est inscrite comme projet prioritaire depuis 2006 dans le schéma de modernisation des gares, pour la réhabilitation du bâtiment et l'aménagement de ses abords.

Depuis 2011, la gare d'Artix est inscrite comme projet prioritaire dans le cadre du contrat d'axe ferroviaire du Béarn 2017-2020 (Axe Puyoô-Pau-Montaut-Bétharam) signé en décembre 2013.

Par ce contrat la commune d'Artix devait s'engager à réaliser les travaux d'aménagement des abords, le bâtiment étant à la charge de SNCF Gares et Connexions. Les travaux d'aménagements des abords ont débuté en décembre 2014 et se sont terminés en juin 2015.

Le coût des travaux d'aménagement s'est élevé à 408 434 € H.T pour la communauté de communes de Lacq-Orthez.

3.3. Transport scolaire

La communauté de communes de Lacq-Orthez participe aux frais de transport scolaire pour les écoliers, les collégiens et les lycéens. La participation pour l'année 2015 s'élève à 220 000 €, soit 35 € par écolier et 70 € pour les lycéens et les collégiens.

3.4. Transports interurbains

Ils relèvent du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques : la communauté de communes de Lacq-Orthez a participé à la réflexion sur leur refonte pour demander une desserte plus importante du territoire.

3.5. Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC)

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la gestion du CLIC, compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez suite à la fusion de la communauté de communes de Lacq et la communauté de communes du canton d'Orthez, a été confiée à l'association « Gaves et Bidouze », support du réseau gérontologique et de la MAIA sur le territoire de la collectivité et d'un CLIC sur le territoire du Béarn des Gaves. Un agent de la communauté de communes de Lacq-Orthez est mis à disposition pour l'animation du CLIC.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a mis en place un dispositif d'aide à l'installation de la téléassistance chez les personnes âgées, mission confiée au CLIC.

Le coût pour l'année 2015 s'élève à 8 544 € pour 178 installations (coût unitaire TTC 48 €).

4. CULTURE

4.1. Centre Culturel

Les travaux de construction du centre culturel démarrés en octobre 2013 se sont terminés avec une réception du bâtiment prononcée au 29 septembre 2015, dans le cadre financier imparti.

Pour mémoire, l'investissement prévisionnel pour les travaux est de 13 141 288 € TTC dont 2,4 millions d'euros pour la part mairie de Mourenx.

Les subventions obtenues pour le bâtiment s'élèvent à 4,95 millions d'euros dont 4,5 millions d'euros pour les équipements de la communauté de communes de Lacq-Orthez et 0,45 millions d'euros pour les équipements mairie.

L'année 2015 a permis par ailleurs de conclure les marchés d'équipements en mobilier, en collections ainsi qu'en informatique et téléphonie pour le centre culturel pour un coût global de 1 375 599 € HT financé à hauteur de 652 978 € soit 47 % par l'Etat et le Département.

La médiathèque, tête de réseau du pôle lecture, dispose au total d'un fonds mis à la disposition des usagers de 5000 CD, 10 000 DVD, 37 000 livres et 2800 périodiques auxquels se rajoutent les ressources en numérique accessibles à tous les abonnés.

Concernant le restaurant, un appel à candidatures a conduit à retenir la Holding Pilota qui exploitera les locaux dans le cadre d'une convention avec la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Concernant la gestion du centre culturel, une convention a été approuvée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Mourenx confiant à la CCLO la gestion technique et administrative globale du MIX, la gestion des espaces mutualisés (salle d'exposition, espace multifonction) et des espaces communs (hall, sous-sol), ainsi que

la mise en œuvre du projet culturel d'établissement qui fixe les enjeux et les objectifs du centre culturel.

Il appartiendra par contre à chaque collectivité de gérer directement les services relevant de sa compétence :

- commune : galerie d'art en régie, cinéma (DSP) et théâtre (convention de mise à disposition des locaux),
- communauté de communes de Lacq-Orthez : médiathèque dont les cyber-bases, en régie, CCSTI Lacq Odyssée (convention de mise en disposition des locaux), brasserie (convention d'occupation temporaire du domaine public).

Les futurs horaires de la médiathèque (34 h tout public) ont par ailleurs été proposés, configurant les besoins en personnel de la médiathèque et du centre culturel à partir de fin 2015. Au total, 25 agents sont affectés au fonctionnement de la médiathèque, de la cyber-base et du MIX dont 7 en recrutement externe et 2 en mobilité interne.

4.2. Pôle lecture

L'année 2015 a été une année particulière : il a fallu préparer l'ouverture de la médiathèque tout en maintenant les services mis en place auprès des bibliothèques du réseau : programme d'animations et navette hebdomadaire pour les réservations, etc.

La gestion de la bibliothèque municipale de Mourenx, tête de réseau du pôle lecture, a été transférée à la communauté des communes de Lacq-Orthez au 1^{er} janvier. Les collections documentaires de la bibliothèque ont été reprises par la communauté des communes de Lacq-Orthez et un important budget d'acquisition a été mis en place.

A ce jour, le pôle est constitué de 22 bibliothèques : 1 tête de réseau (Mourenx), 2 bibliothèques têtes de territoire (Arthez-de-Béarn et Monein), 10 bibliothèques relais (Baigts-de-Béarn, Bellocq, Biron/Castetner/Sarpourenx, Hagétaubin, Labastide-Monréjeau, Lacq-Audéjos, Maslacq, Mont, Puyoo, Sault-de-Navailles), 4 points lecture (Casteide-Candau, Cescau, Labastide Cézeracq et Viellenave d'Arthez) et 5 haltes lectures (Balansun, Saint Boès, Sainte Suzanne, Sallespisse, Salles Mongiscard)

La ville d'Orthez n'a pas encore adopté la charte de fonctionnement. Une période de négociation s'est engagée.

a) Acquisitions

Afin de préparer l'ouverture de la médiathèque intercommunale, des collections complémentaires ont été acquises : 4 880 livres, 2 707 CD audio, 5 406 DVD et 185 partitions imprimées et 40 titres de revues

Au 31 décembre 2015, le fonds de la médiathèque est constitué de 44 252 documents soit 30 607 livres adultes, 13 645 livres ados/enfants, 5 262 CD audio, 5 419 DVD, 3 660 périodiques soit 106 abonnements à des revues adulte et jeunesse.

Toutes ces collections sont localisées à la médiathèque et accessibles via la réservation par les usagers du réseau. L'ensemble des collections ont été équipées de puces RFID afin de permettre l'emprunt direct aux automates de prêts et activer le système antivols de la médiathèque.

b) Réinformatisation du réseau et nouveau portail

En octobre 2015, la réinformatisation globale du réseau a été réalisée avec le logiciel Cassiopée Intercommunalité de la société Crescendo.

La réinformatisation de la médiathèque Jean-Louis Curtis d'Orthez a fait l'objet d'une tranche conditionnelle dans le marché. Elle sera à affermir en 2016, si Orthez rejoint le réseau.

Un nouveau portail pour le réseau a fait aussi l'objet du marché. Il y propose les nouveaux services numériques qui seront disponibles à l'ouverture de la médiathèque et à destination de tous les usagers du réseau. L'adresse reste identique : www.pole-lecture.com.

c) Animations

Deux animations thématiques ont été mises en place. La première de janvier à juillet autour de l'Histoire et la seconde de septembre à décembre autour du Mystère, ainsi que 2 cycles de programmation de l'animation « Contes pour petites oreilles ».

Ces animations se sont traduites par des expositions, des lectures théâtralisées, des spectacles tout-public, des projections de cinéma, des rencontres-lecture, des contes.

Le bilan global des animations menées en 2015 se décline ainsi :

- Fréquentation : **2 198 spectateurs** pour **63 séances**,
- Animations thématiques : 1 803 spectateurs pour 49 séances,
- Contes pour petites oreilles : 395 spectateurs pour 14 séances.

4.3. Cyber-bases

a) Fonctionnement

La gestion des adhérents et de la fréquentation est passée d'un système clé-en-main hébergé par le réseau national Cyber-base (supprimé au 1^{er} janvier 2015) à un système auto-hébergé, ce qui a demandé beaucoup d'investissement en temps technique, pour un résultat satisfaisant et économique.

Réduction du nombre de sites : afin d'améliorer la pertinence du service et de renforcer ses cibles, les moyens du réseau ont été restructurés pour ne conserver, en ce qui concerne le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez et à compter du 1^{er} septembre 2015, que 2 sites fixes, à savoir Mourenx et Orthez.

Par ailleurs, de nouveaux types d'ateliers ont été mis en place pour répondre plus efficacement aux demandes individuelles. Ces demandes sont ainsi rassemblées pour éviter l'accaparement des animateurs par un faible nombre d'usagers.

b) Actions

- Mise en place d'un créneau « Espace jeunes » le mercredi après-midi à Orthez
- Accompagnement sur la mise à niveau éventuelle vers Windows 10

c) Animations

- Journées des familles,
- Rencontres de l'emploi,
- Fête du CyberCentre,
- Semaine du Libre (promotion des logiciels libres),
- Foires de Mourenx et d'Artix,
- Mois de l'e-administration,
- Portes ouvertes Centre socioculturel d'Orthez,
- Fête de la musique,
- Journées du livre à Orthez,
- Rallye Cité (Mourenx).

d) Cyber-base mobile

Interventions nombreuses et régulières (2 à 3 fois par semaine) en maisons de retraite, centres de loisirs, établissements scolaires ou autres pour de la prévention, de l'initiation, des ateliers créatifs, etc.

e) Communication

En remplacement du programme trimestriel sous forme de livret, un flyer générique a été réalisé sur la même base graphique. Le programme est passé en période mensuelle pour plus de souplesse quant aux attentes des usagers (notamment pour les thèmes des ateliers). Il est édité en interne et à disposition dans nos espaces. Seul le flyer est distribué sur le territoire selon le circuit habituel.

f) Chiffres

La fréquentation est en légère baisse avec 5 200 visites et 761 usagers inscrits dont 488 réguliers dans les cyber-bases fixes. Ceci est en grande partie dû à la fermeture de 5 cyber-bases du réseau au 1^{er} septembre. Tous leurs usagers ne se sont pas dirigés vers les sites de Mourenx, d'Orthez et de Salies.

Plus de 400 personnes ont bénéficié de la cyber-base mobile.
800 personnes environ ont participé aux diverses animations.

g) Orientations

Dans le cadre du centre culturel au sein duquel la cyber-base de Mourenx s'intègre à compter de 2016, des partenariats se nouent pour toucher de nouveaux publics, notamment les adolescents et les jeunes, comme amorcés à Orthez. De nouvelles formes d'intervention se profilent, comme par exemple plus d'animations autour de la vidéo, des démonstrations de matériel innovant, des formations internes à destination des agents de la communauté de communes de Lacq-Orthez, etc.

4.4. Ecoles de musique

Suite à la fusion avec la communauté de communes du canton d'Orthez au 1^{er} janvier 2014, la communauté de communes de Lacq-Orthez dispose de la compétence « écoles de musique » dans ses statuts. A ce titre, elle gère l'école de musique intercommunale d'Orthez et s'est substituée au SIVOM d'Arthez-de-Béarn pour le versement d'une subvention de fonctionnement à l'école de musique associative d'Arthez-de-Béarn.

L'école de musique « Les musicales » d'Orthez a disposé d'un budget de fonctionnement de 850 000 € en 2015.

Effectifs : 1 directeur, 1 adjoint administratif, 2 techniciens du spectacle et 18 enseignants qui dispensent 275 heures de cours par semaine pour l'enseignement des instruments suivants : piano, accordéon, guitare, violon, alto, violoncelle, contrebasse, hautbois, flûte, clarinette, saxophone, cor, cornet, trombone, tuba, percussion et batterie.

Les intervenants programment également des animations musicales sur Orthez et les communes situées sur le territoire de la communauté de communes de Lacq-Orthez tout au long de l'année : *cérémonies officielles, carnivals, Journée des familles, festival, fête de la Musique, animations diverses...*

Elèves : 406 élèves dont 334 en instrument, 233 en formation musicale et 23 en éveil musical.

En 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a adhéré au nouveau schéma départemental des enseignements artistiques, ce qui lui permet de bénéficier d'aides du département au fonctionnement des deux écoles intercommunales soit 9 350 € pour l'école d'Arthez-de-Béarn et 83 455 € pour l'école d'Orthez.

La communauté de communes de Lacq-Orthez a par ailleurs décidé d'aider financièrement la participation de 13 élèves de l'école Les musicales d'Orthez représentant l'Aquitaine au 17^{ème} festival de saxophone Sax open de Strasbourg en juillet 2015 (3 900 € pour un budget estimé à 23 733 €).

La communauté de communes de Lacq-Orthez disposait de 2 ans pour préparer le transfert de la compétence des communes à l'intercommunalité pour l'ensemble des établissements existants (Mourenx, Artix, Maslacq, Monein) ou restituer la compétence aux communes. Le conseil communautaire lors de sa séance du 29 juin a approuvé la restitution de cette compétence aux communes à compter du 31 décembre 2015.

4.5. Iniciativa

La communauté de communes de Lacq-Orthez, signataire du schéma départemental d'aménagement linguistique et au titre de sa compétence Iniciativa, initie des projets et accompagne les associations du territoire pour la promotion de la langue béarnaise, occitane et gasconne.

Un comité de pilotage réunissant des élus et des représentants des associations du territoire, a été mis en place en juin 2015 afin de travailler en commun pour valoriser les actions et projets menés sur le territoire de la collectivité.

Le budget alloué pour l'année 2015 s'élève à 39 000 € et se décompose ainsi :

- 21 450 € pour la promotion de l'enseignement de la langue occitane, gasconne, béarnaise,
- 19 000 € pour l'association Cultura de Noste pour la promotion de la culture occitane au travers d'animations.

D'autres actions ont par ailleurs été menées par la communauté de communes de Lacq-Orthez en faveur de la langue béarnaise :

- Constitution d'un fonds en occitan au sein de la médiathèque du MIX,
- Signalétique PLR bilingue pour les points d'information,
- Animations spécifiques du pôle lecture et de l'école de musique d'Orthez,
- Editorial bilingue du magazine de la communauté de communes de Lacq-Orthez.

5. POLITIQUES CONTRACTUELLES

5.1. Partenariat avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour

Le conseil communautaire a approuvé le renouvellement de la convention de partenariat avec l'UPPA lors de son conseil du 1er décembre 2014 et ce pour la période 2015-2018.

Dans ce cadre est proposé un soutien financier de la communauté de communes de Lacq-Orthez aux projets de recherche, de valorisation et de transfert de technologie à hauteur globale de 420 000 € pour la période 2015/2018.

Ce montant est réparti comme suit :

- **Soutien aux projets de recherche** : financement d'une demi-allocation de thèse par an (15 000 € / thèse / an soit 45 000 € pendant 3 ans soit 15 000 € x 3 thèses x 4 ans = **180 000 €**).

- **Soutien à la valorisation et au transfert de technologie** : trois post-doctorants financés à 100 % sur la période 2015-2018, à hauteur de 46 000 € par post-doctorants (46 000 € / post-doc / an pendant 3 ans soit 46 000 x 1 post-doc x 3 ans = **138 000 €**) et un montant annuel alloué de 25 000 € à un laboratoire de l'UPPA soit **100 000 €** pour la période 2015-2018.
- L'organisation du Congrès Curie sera de **2 000 €** pour la période 2015-2018.

En 2015, ont ainsi été soutenus les projets suivants :

- Financement d'un post-doctorat relatif aux « Système de caractérisation du gaz naturel et du biométhane » projet porté par l'IPREM UMR 5254 (46 000 €),
- Attribution d'une aide de 25 000 € au bénéfice de l'ADERA pour le projet CANOE,
- Financement à hauteur de 2000 € pour l'organisation du congrès curie 2015.

Exceptionnellement, aucun projet de thèse n'a été proposé par l'UPPA en 2015.

5.2. Politique contractuelle départementale (contrats territoriaux)

Le Département s'est engagé en 2013 dans une politique contractuelle de soutien aux investissements publics pour la période 2013 -2016 (contrats territoriaux). Des contrats territoriaux ont été signés en 2013, sur la base d'enveloppes financières définies pour chaque territoire de contractualisation.

Ce dispositif prévoyait une révision des contrats en 2015, à mi-parcours. Un travail d'actualisation du programme d'actions de chaque maître d'ouvrage a été réalisé, permettant d'identifier précisément les projets abandonnés, reportés, maintenus, ainsi que les nouveaux projets.

Les avenants aux contrats ont été signés en décembre 2015, permettant d'adapter la programmation des différents projets dans le respect des engagements financiers initialement pris par le Département (pas de dépassement des enveloppes territoriales, fixées à 11 381 857 € pour l'ex CCL et 5 436 817 € pour l'ex CCCO).

5.3. Politique contractuelle régionale

La région Aquitaine a adopté en octobre 2014 un nouveau règlement d'intervention en matière de politiques contractuelles. Celui-ci réforme en profondeur la logique d'intervention régionale et vise à différencier l'appui proposé par la région en fonction de la situation socio-économique des intercommunalités.

Au regard de sa situation socio-économique, le Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves peut être positionné sur un Contrat Territorial Unique (CTU) permettant d'émarger sur deux types de dispositifs : le contrat de programmation (communautés de communes de Lacq-Orthez, Navarrenx et Salies-de-Béarn) et le contrat de cohésion et de développement territorial (communauté de communes de Sauveterre-de-Béarn).

Lors du comité de pilotage organisé en mars 2015, les élus du Pays ont confirmé leur volonté de mettre en œuvre ce dispositif sur le territoire. Un travail de priorisation des enjeux et d'identification des projets envisagés a donc été conduit par le service Politiques contractuelles. Il a abouti à la formalisation d'un document présentant trois axes prioritaires (déclinés en plan d'actions) :

- affirmer le positionnement du territoire à la croisée de l'économie productive et présente,
- soutenir l'entrepreneuriat et la compétitivité des acteurs,
- faire de la coopération et de la solidarité des moteurs du développement économique et de l'emploi.

Toutefois, le service a rencontré des difficultés à obtenir un positionnement clair des services régionaux (éligibilité des opérations notamment), dans un contexte institutionnel marqué par les élections régionales et la préparation des fusions. Le contrat n'a donc pas été signé en 2015.

5.4. Appel à projet européen LEADER (Liaisons Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

Suite au dépôt d'une candidature LEADER à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves en décembre 2014, le territoire a été auditionné en avril 2015 à Bordeaux pour soutenir son dossier.

Le Pays a été retenu pour mettre en œuvre sa stratégie de développement. Il bénéficiera d'une enveloppe financière à hauteur de 1 290 339 € permettant de soutenir des projets publics ou privés répondant aux objectifs de cette stratégie, déclinée en trois objectifs principaux :

- accompagner la reconversion et le développement du tissu productif local,
- soutenir une dynamique économique et commerciale de proximité,
- encourager l'entrepreneuriat et la professionnalisation des acteurs socio-économiques.

Un comité de programmation, composé d'acteurs publics et privés, devra être mis en œuvre en 2016. Il sera chargé d'analyser l'opportunité ou non des projets à être financés dans le cadre de ce dispositif.

5.5. Contrat Local de Santé (CLS)

Lors du comité de pilotage du mois de mars, les élus ont échangé sur l'opportunité d'engager un travail commun dans le domaine de la santé. Les présidents de chaque intercommunalité ont accepté la proposition de la communauté de communes de Lacq-Orthez d'élaborer un contrat local de santé à l'échelle du Pays Lacq Orthez Béarn des Gaves, avec l'objectif de signer ce contrat l'année suivante.

Les axes prioritaires suivants ont été proposés :

- santé environnementale,
- prévention et promotion de la santé,
- perte d'autonomie,
- coordination et continuité des soins.

Ils ont été validés lors du lancement officiel de la démarche au mois de novembre 2015, qui a rassemblé une centaine de participants (élus, professionnels de la santé, partenaires institutionnels).

Pour chaque axe, des groupes de travail sont organisés dans le but de partager des éléments de diagnostic et de produire des fiches-actions. Ces groupes rassemblent des élus et des professionnels de la santé et seront réunis à quatre reprises à partir du mois de décembre 2015.

5 - PÔLE RESSOURCES

1. LES FINANCES

1.1. Les résultats du compte administratif 2015

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Fonctionnement	51 424 858,56	55 393 331,95	3 968 473,39
Réalisations de l'année 2015	51 424 858,56	55 143 453,77	3 718 595,21
Excédents de fonctionnement 2014 reportés	-	249 878,18	249 878,18

OBJET	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT
Investissement	35 493 911,49	34 849 772,63	- 644 138,86
Réalisations de l'année 2015	23 870 488,52	31 292 464,22	7 421 975,70
Déficits d'investissement 2014 reportés	7 760 406,44		- 7 760 406,44
Restes à réaliser	3 863 016,53	3 557 308,41	- 305 708,12

1.2. La section de fonctionnement

a) Les dépenses

Le taux de réalisation global est effectué **sans le virement à la section d'investissement qui est un virement prévisionnel qui ne donne pas lieu à réalisation.**

Les données du compte administratif permettent de mesurer la **capacité d'autofinancement réelle brute** de la collectivité. Elle s'élève à **7 691 838 €** en 2015.

Le taux de réalisation global de la section de fonctionnement est de **97,90 %** (97,50 % en 2014).

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL DEPENSES	54 210 875,70	51 424 858,56	97,90 %
011	Charges à caractère général	9 739 182,56	9 194 639,04	94,41 %
012	Charges de personnel	16 478 365,88	16 295 630,27	98,89 %
014	Atténuation de produits	12 973 622,00	12 827 190,37	98,87 %
65	Charges de gestion courante	4 566 788,28	4 403 010,78	96,41 %
66	Charges financières	859 779,63	805 152,58	93,65 %
67	Charges exceptionnelles	3 836 941,00	3 824 864,00	99,69 %
	Total dépenses réelles de fonctionnement	48 454 679,35	47 350 487,04	97,72 %
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 681 714,83</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>4 074 481,52</i>	<i>4 074 371,52</i>	100,00 %

▪ Les charges à caractère général

Elles s'élèvent à 9,19 M€ en 2015, de nombreuses économies ont été faites en 2015 ainsi qu'une recherche d'optimisation des dépenses dans de nombreux secteurs.

- **Les charges de personnel**

Les charges de personnel s'élevaient à 16,29 M€ en 2015.

- **Les autres charges de gestion courante** (indemnités des élus, contingents et participations obligatoires, subventions organismes publics et privés)

Les principaux postes composant ce chapitre sont les suivants :

- 1 327 886 € pour la contribution au SDIS,
- 829 054 € pour les participations et subventions aux organismes publics,
- 1 861 614 € pour les associations.

▪ **Les reversements de fiscalité**

Les attributions de compensation versées aux communes se sont élevées à 11,79 M€ en 2015.

La contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales pris en charge par la communauté de communes de Lacq Orthez a représenté 1 587 669 € en 2015.

▪ **Les charges financières**

Les intérêts de la dette se sont élevés à 805 152,58 €.

b) Les recettes

Le taux de réalisation global est effectué **sans l'excédent reporté** qui ne donne pas lieu à réalisation.

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	% de réalisation
	TOTAL RECETTES	54 210 875,70	55 143 453,77	102,19 %
013	Atténuation de charges	550 000,00	712 299,10	129,51 %
70	Produits des services	1 970 500,00	2 246 249,45	113,99 %
73	Impôts et taxes	36 087 274,59	36 527 114,59	101,22 %
74	Dotations, participations	13 036 553,32	13 242 330,23	101,58 %
75	Produits de gestion courante	501 675,00	566 813,41	112,98 %
77	Produits exceptionnels	1 613 866,32	1 647 518,70	102,09 %
78	Reprises sur amortissements et provisions	100 000,00	100 000,00	100,00 %
	Total recettes réelles de fonctionnement	53 859 869,23	55 042 325,48	102,20 %
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	101 128,29	101 128,29	100,00 %
002	Excédents reportés	249 878,18		

▪ **Les atténuations de charges (remboursements sur rémunérations de personnel)**

Il s'agit des remboursements concernant le personnel : remboursements de l'Etat pour les emplois aidés et remboursements d'assurances notamment, qui s'élevaient à 712 299 € en 2015 (+ 162 299 €).

▪ **Les produits des services et du domaine**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions de + 275 749 €. Les principaux postes se décomposent comme suit :

- les produits de l'école de musique : 66 587 € (+ 4 587 € par rapport à la prévision),
- les produits des crèches : 262 147 € (+ 46 147 € par rapport à la prévision),
- les produits de la base de loisirs : 48 824 € (+11 324 € par rapport à la prévision),
- Le transport à la demande : 21 000 € (+ 6 000 € par rapport à la prévision),
- Entretien des espaces verts : 140 816 € (+ 90 816 € par rapport à la prévision),
- Les mises à disposition de personnel : budget annexe déchets : 1 506 691 € ; autres mises à disposition 84 721 € (+ 25 411 € par rapport aux prévisions des deux lignes),
- Remboursements des charges collectives pour la maison de santé : + 55 283 €.

▪ **Les impôts et taxes**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires par rapport aux prévisions avec notamment + 55 992 € pour la CVAE, + 341 238 € pour les contributions directes (rôles supplémentaires).

Les attributions de compensation (négatives, versées par les communes) ayant été calculées définitivement en fin d'année, elles ont généré un produit supplémentaire par rapport à la prévision de + 144 908 €.

▪ **Les dotations, subventions et participations**

Ce chapitre enregistre des recettes supplémentaires :

- Participation de la CAF pour les crèches : + 112 064 € par rapport à la prévision.
- Participation de la région pour le FISAC : + 83 694 € par rapport à la prévision.

▪ **Les produits de gestion courante**

Ce chapitre s'est élevé à 566 813 € en 2015 provenant des revenus des immeubles.

▪ **Les produits exceptionnels**

Les produits exceptionnels sont pour l'essentiel :

- les cessions de terrains et de matériel pour un montant total de 342 453 €,
- des remboursements de sinistres et de charges.

1.3. La section d'investissement

a) Les dépenses

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	37 925 960,84	23 870 488,52	3 863 016,53
20	Immobilisations incorporelles	592 146,26	489 353,50	95 546,25
204	Subventions d'équipement versées	3 534 072,68	2 417 640,41	1 038 483,92
21	Immobilisations corporelles	3 622 904,25	2 599 013,67	935 530,55
23	Immobilisations en cours	13 477 221,33	10 189 530,01	1 096 011,10
	Total des dépenses d'équipement	21 226 344,52	15 695 537,59	3 165 571,82
16	Emprunts et dettes assimilées	1 901 352,07	1 834 537,83	
27	Autres immobilisations financières	333 333,00	333 333,00	
	Total des dépenses financières	2 234 685,07	2 167 870,83	
45	Opérations pour comptes de tiers	6 602 846,52	5 905 401,81	697 444,71
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	101 128,29	101 128,29	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	550,00	550,00	
001	Solde d'exécution négatif reporté n-1	7 760 406,44		

- les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement et les opérations du centre culturel s'élèvent à 17,3 M€ (25,7 M€ en 2014).

Les dépenses restant à réaliser au 31/12/2015 s'élèvent à 3,8M€.

Le taux de réalisation des dépenses d'équipement est de **80,72 %** contre 65 % en 2014 (dépenses mandatées).

- la dette

Le remboursement du capital de la dette s'est élevé à 1 834 537,83 € au titre du budget principal (1 556 506,29 € en 2014).

b) Les recettes

Chapitres	Intitulé	Crédits ouverts	Réalizations	Restes à réaliser
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	37 925 960,84	31 292 464,22	3 557 308,41
13	Subventions d'investissement	6 368 407,37	3 699 706,94	3 287 334,41
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 400 000,00	9 400 000,00	-
20	Immobilisations incorporelles	-	2 361,60	-
23	Immobilisations en cours	-	80 731,35	-
	Total des recettes d'équipement	15 768 407,37	13 182 799,89	3 287 334,41
10	Dotations et fonds divers	1 624 869,91	1 450 885,00	269 974,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	7 955 037,63	7 870 707,90	-
165	Dépôts et cautionnements reçus	-	1 000,00	-
27	Autres immobilisations financières	-	17 054,67	-
024	Produit des cessions d'immobilisations	209 707,18		
	Total des recettes financières	9 789 614,72	9 339 647,57	269 974,00
45	Opérations pour comptes de tiers	6 600 000,00	4 683 902,84	-
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	1 681 714,83		
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	4 074 481,52	4 074 371,52	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	11 742,40	11 742,40	

▪ **Les emprunts**

9,4 M€ encaissés en 2015 décomposés ainsi : 4 M€ au titre des dépenses nouvelles, 4 M€ au titre des réinscriptions et 1,4 M€ pour la fin du financement du centre culturel.

▪ **Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA)**

En 2015, 1 450 885 € ont été perçus au titre des investissements réalisés.

▪ **Les subventions d'équipement**

Elles ont représenté 3,7 M€ en 2015 (la différence avec les recettes inscrites se retrouvent en restes à réaliser, l'encaissement n'ayant pu avoir lieu au 31/12/2015) :

- Aménagement numérique : conseil régional : 170 108 €
- Documents d'urbanisme : 101 859 €
- Centre culturel multimédia : ANRU : 616 403 €, conseil régional : 411 876 €, conseil départemental : 239 421 €.
- Voirie : conseil départemental pour la voirie : 1 137 987 € et PVR : 170 687 €
- Commerce, artisanat : Fisac : 102 331 €
- Base de loisirs : conseil régional : 59 208 €
- Petite enfance, financement des crèches : 559 825 €
- Ecole de musique : DETR : 70 000 €, conseil régional : 60 000 €.

En conclusion, la collectivité pourra compter sur l'affectation d'un résultat au BP 2016 de 3 324 334,53 €.

2. LA COMMUNICATION

Le service communication élabore les plans de communication et assure la conception et la réalisation de l'intégralité des supports de communication en interne grâce notamment à un studio graphique intégré.

2.1. Les activités et les cibles de la communication de la CCLO

Le service est compétent pour la définition de plans de communication, le choix des outils les plus adaptés, la définition des calendriers et le suivi budgétaire pour chaque opération de communication permettant de :

- Valoriser un territoire : promouvoir le territoire pour contribuer à son développement économique ; renforcer son image à travers des campagnes de promotion ; valoriser le patrimoine, les équipements et les projets,
- Soutenir les initiatives locales : rendre compte de ce qui se passe sur le territoire ; informer sur la vie culturelle et sportive ; organiser des événements,
- Informer sur les services publics : expliquer le rôle des différentes institutions ; faire connaître les services publics et leur fonctionnement, etc.

a) Communication interne

A destination des agents et des élus de la collectivité :

- Extranet : il constitue une véritable plateforme d'échanges et de travail entre agents, élus et la collectivité,
- Revue de presse : mise en ligne quotidienne sur l'Extranet à partir de journaux locaux (La République des Pyrénées, Sud-Ouest) et nationaux (Le Monde, Les Echos).

b) Communication externe

A destination de la population, des organismes partenaires et de tous les publics concernés par un ou plusieurs domaines de compétence.

- Communication institutionnelle :
 - Création de l'identité graphique : logo, charte graphique, signalétique, etc.
 - Elaboration de plans de communication : prévoir des supports de communication adaptés aux cibles et aux objectifs.
 - Gestion du site www.cc-lacqorthes.fr : mise à jour, actualités, newsletter, etc.
 - Magazine : 3 numéros / an, distribués dans les 25 000 foyers des 61 communes.
 - Gestion des réseaux d'affichage 4x3m, « sucette ».
 - Gestion de la signalétique, des panneaux de chantiers, etc.
 - Gestion des relations et actions menées avec l'EBPLO
 - Conception et réalisation de supports de communication divers : affiches, plaquettes, flyers, stands, encarts publicitaires, etc.
 - Gestion des relations avec la presse locale et nationale – écrite / TV / radio - : organisation de conférences de presse ou envoi de communiqués de presse valorisant l'action de la collectivité.
 - Rédaction des éditos, ITV, discours, interventions des élus qui le souhaitent.
- Communication évènementielle :
 - Organisation d'inaugurations, de cérémonies, de réceptions (repas ou vin d'honneur), d'évènements : coordination de la logistique, gestion des relations publiques, du protocole, de l'accueil, du déroulement, etc.

c) Assistance communication aux communes

Le service peut intervenir en assistance aux communes dans le cadre du règlement d'intervention présenté et adopté à la conférence des maires d'octobre 2015.

d) Opérations particulières réalisées en 2015

- Multimédia : poursuite de la réflexion sur le développement de la communication numérique de la collectivité. Actions concrétisées en 2015 :
 - développement de fonctionnalités sur extranet et internet (trombinoscope et moteurs de recherche),
 - migration vers une version plus récente du CMS (typo 3),
 - création d'un site portail pour le Mi[x] en ligne dès l'ouverture du centre culturel début 2016,
 - enquête menée sur les attentes des usagers en termes d'outils numériques.
- Mise en œuvre d'un plan de communication important à l'occasion de l'harmonisation de la collecte des déchets sur les 61 communes.
- Participation au salon Curie organisée par l'UPPA au palais Beaumont à Pau. Cet évènement a été accompagné d'une campagne de valorisation de la Recherche et du Développement sur le bassin de Lacq.
- Mise en place d'une communication sur le développement économique du Bassin de Lacq-Orthez au sein de l'aéroport de Pau-Pyrénées.
- Création d'une charte graphique pour la fête du lac organisée à la base de loisirs Orthez-Biron.

- Organisations d'inaugurations, de réceptions et de cérémonies (liste non exhaustive) :
 - Crèches de Sault de Navailles et Baigts-de-Béarn en mars,
 - Eurolacq 2 en juillet.

3. L'INFORMATIQUE

Outre la gestion quotidienne du parc informatique et téléphonique en constante augmentation et les interventions auprès des utilisateurs, le service a engagé, en 2015, des actions ciblées portant sur :

3.1. Le renouvellement des solutions de gestion de courrier

Les solutions de gestion de courrier destinées aux services et centralisées au niveau du siège de la CCLO ont été renouvelées dans le cadre du lancement d'un marché de location-maintenance portant sur une plieuse/mise sous plis ainsi qu'une machine à affranchir.

Après consultation, le marché est attribué à la société PITNEY BOWES pour un montant de **5 857,44 € HT pour 2 ans**.

3.2. La connexion internet du pôle I.Etech

Le contrat liant la société Héliantis à l'ex communauté de communes du canton d'Orthez a été renégocié en mars 2014 pour une durée d'un an. Le début du nouveau contrat n'a été effectif qu'à compter du 1^{er} juillet 2014.

Suite à cet accord commercial, le service informatique a été formé pour être autonome dans l'administration des équipements installés et dédiés à cette connexion.

Les relations commerciales entretenues avec la société HELIANTIS ont été formalisées par le biais d'un marché d'une durée de 2 ans (du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2017) sans publicité ni mise en concurrence pour **un montant estimatif total sur 24 mois de 6 720 € HT soit 8 064 € TTC** (débit garanti 2 Mb/s – coût mensuel 336 € TTC).

3.3. Le remplacement du serveur de messagerie

La solution de messagerie utilisée par la collectivité (Exchange 2007) publiée et sécurisée par la solution ISA serveur étaient toutes les deux installées sur des serveurs Windows 2003.

La version de la solution Exchange devenant obsolète, des soucis de stabilité ont été notés au cours de l'année 2014.

Par ailleurs, les versions des serveurs hébergeant les solutions n'étant plus maintenues, il s'est avéré nécessaire de prévoir leur remplacement afin d'assurer la sécurité et la pérennité des systèmes.

La solution proposée par la centrale d'achat UGAP a été retenue :

- un serveur de virtualisation,
- le logiciel + l'extension du nombre de licences Exchange 2013,
- la prestation et le transfert de compétence,
- l'option de publication sécurisée Kemp (webmail),

pour **un coût total s'élevant à 53 986,38 € TTC**.

L'opération a été effectuée au cours de l'été 2015.

3.4. Le développement de nouvelles applications internes

Possédant des compétences en interne, le service a mis à disposition cette année, depuis l'extranet de la collectivité, deux nouvelles applications :

- une application de gestion de la papeterie sur le même principe que l'application de gestion des fournitures administratives,
- une nouvelle version de l'application de gestion des marchés nommée "suivi des marchés publics".

3.5. L'équipement du Centre Culturel Intercommunal - MIX

Le plus gros investissement s'est concentré sur la construction du centre culturel intercommunal.

Ce bâtiment est interconnecté en fibre optique au siège de la CCLO ; le coût raccordement a été limité (< à 10 000 € TTC) car le réseau déployé dans le cadre des opérations de montée en débit a été utilisé.

Les agents de la médiathèque et de la cyber base ainsi que le CCSTI utilisent cette liaison pour bénéficier des services Internet et téléphoniques proposés par le siège.

Assisté de son assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), le bureau d'études ORIA, la collectivité a lancé les marchés nécessaires à l'équipement de l'ouvrage :

- une consultation portant sur l'acquisition d'une solution hébergée de gestion de la Médiathèque intercommunale du Centre culturel et du réseau de lecture publique dont le marché a été attribué à CRESCENDO pour un montant de 49 260 € HT soit 57 352 € TTC.
- une consultation portant sur l'acquisition d'une solution d'écoute de contenu libre (société retenue : DOOB pour un montant de 5 841,32 € HT soit 7 009,58 € TTC) et de gestion des logs wifi (société ORANGE pour un montant de 6 508 € HT soit 7 809,60 € TTC).
- une consultation portant sur la fourniture d'équipements informatiques et multimédia :
 - Matériel réseau et wifi : **43 643,52 € HT soit 52 372,22 € TTC** (marché à bons de commandes attribué à la société INEO)
 - Audiovisuel : **82 573,62 € HT soit € 99 088,34 TTC** (marché à bons de commandes attribué à la société AUDIOMASTER)
 - Solution RFID et automates de prêts : pour un montant de **64 027,40 € HT soit 76 832,88 € TTC** (marché à bons de commandes attribué à la société NEDAP).

Parallèlement, les marchés existants (matériels, logiciels, petits matériels et équipements informatiques, copieurs numériques) ont été utilisés pour acquérir l'équipement complémentaire nécessaire : 45 postes informatiques neufs, 2 copieurs en location/maintenance et 3 nouvelles imprimantes de bureau, etc.

Un marché négocié avec la société INEO concernant la téléphonie a permis d'étendre les équipements téléphoniques (postes IP) et informatiques (matériels actifs dans les baies du centre culturel) pour un montant de **28 972,67 € TTC**.

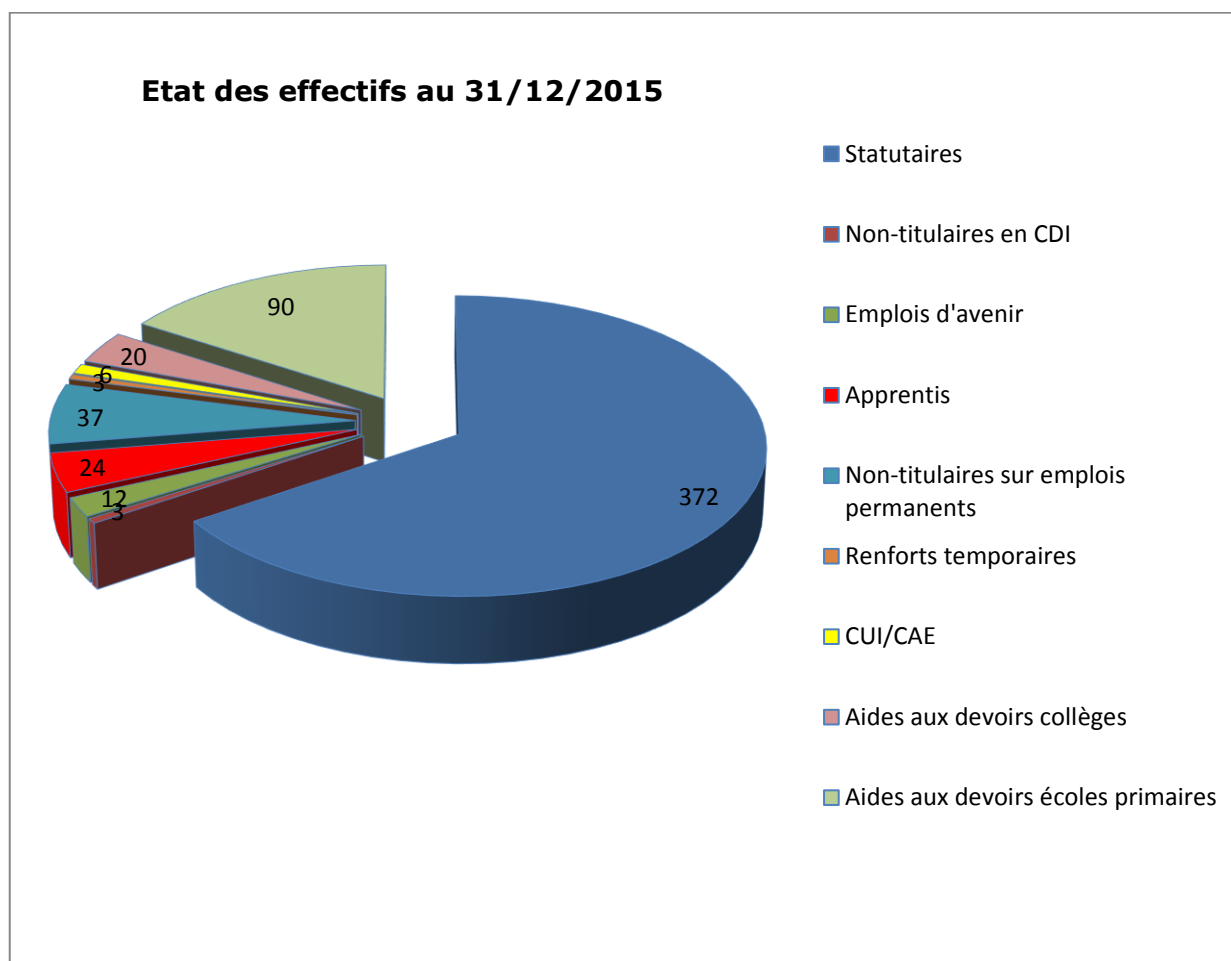
4. LE PERSONNEL

4.1. Les chiffres-clés

a) Les effectifs

567 personnes étaient rémunérées au 31 décembre 2015 au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

- 372 agents statutaires,
- 3 agents non-titulaires en CDI,
- 12 emplois d'avenir,
- 37 agents non-titulaires sur emploi permanent,
- 3 agents en renforts temporaires,
- 6 contrats d'accompagnement dans l'emploi,
- 24 apprentis,
- 20 auditeurs pour l'aide aux devoirs dans les collèges,
- 90 intervenants pour l'aide aux devoirs dans les écoles primaires.



b) Les avancements de grades

Dans la filière administrative :

- 1 attaché principal a été nommé directeur,
- 2 attachés ont été nommés attaché principal,
- 1 rédacteur principal de 2ème classe a été nommé rédacteur principal de 1ère classe,
- 1 adjoint administratif de 1ère a été nommé rédacteur suite à concours,

- 1 adjoint administratif principal de 2ème classe a été promu adjoint administratif principal de 1ère classe.

Dans la filière technique :

- 2 ingénieurs ont avancé au grade d'ingénieur en chef,
- 1 technicien principal de 1ère classe a été promu ingénieur à la promotion interne,
- 1 technicien principal de 2ème classe a avancé au grade de technicien principal 1ère classe,
- 1 agent de maîtrise a été promu technicien principal de 2ème classe,
- 1 agent de maîtrise principal a été nommé technicien principal de 2ème classe suite à examen professionnel,
- 1 agent de maîtrise a été nommé technicien principal de 2ème classe suite à examen professionnel,
- 1 agent de maîtrise a été promu technicien,
- 3 adjoints techniques de 1ère classe ont été nommés agents de maîtrise à la promotion interne,
- 1 adjoint technique de 2ème classe a été promu agent de maîtrise à la promotion interne,
- 4 adjoints techniques principaux de 2ème classe ont été nommés adjoints techniques principaux de 1ère classe,
- 1 adjoint technique de 2ème classe est passé 1ère classe.

Dans la filière culturelle :

- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe a été promu professeur d'enseignement artistique de classe normale,
- 1 assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe a avancé au grade de principal de 1ère classe.

Dans la filière sanitaire et sociale :

- 2 éducateurs de jeunes enfants ont été nommés éducateurs principaux de jeunes enfants,
- 1 auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe a avancé au grade de principal de 1ère classe,
- 1 auxiliaire de puériculture de 1ère classe est passé principal de 2ème classe.

c) Les avancements d'échelon

149 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon.

d) La formation

Le plan de formation, résultant d'une démarche collective qui comporte la synthèse des souhaits individuels des agents exprimés lors de l'entretien professionnel annuel et les réponses aux besoins collectifs des services, a été mis en œuvre pour l'année 2015 après consultation des représentants du personnel en comité technique.

Cette programmation annuelle des actions de formation a ainsi répondu aux objectifs de la politique de gestion des ressources humaines tant dans le domaine de l'hygiène et sécurité au travail que du développement professionnel du personnel. Un effort particulier a été mis en œuvre en 2015, prolongé en 2016 pour la formation des personnels techniques aux différents CACES et permis mis en œuvre au titre de leurs missions.

Les stages réalisés par les agents ont contribué à satisfaire l'obligation de formation prévue par les statuts (formation d'intégration et formations de professionnalisation) tout en

proposant des formations de perfectionnement ainsi que des préparations aux concours et examens professionnels qui participent à l'évolution de carrière.

La maîtrise d'ouvrage de l'action de formation a été réalisée essentiellement par le CNFPT au titre de la cotisation obligatoire qui s'est élevée à 87 254 € pour 2015.

Le budget formation de 70 000 €, prévu par la collectivité au BP 2015, a permis de répondre aux besoins de formation insatisfaits par "l'offre catalogue" du CNFPT. Cette enveloppe financière a contribué également à participer au financement du coût de la formation des apprentis de la collectivité à hauteur de 19 544 €.

5. LA VIE ASSOCIATIVE

5.1 Subventions et cotisations

Le montant des subventions octroyées pour l'année 2015 s'est élevé au total à **2 325 580,66 €** ainsi répartis :

- **1 113 699,02 €** de cotisations ou participations financières statutaires calculées, pour la plupart, en fonction du nombre d'habitants : **16 structures** concernées.
- **1 211 881,64 €** de subventions aux associations et organismes divers, réparties dans chaque domaine de compétence de la collectivité : **89 structures** concernées.
- Soit **25** associations et organismes rattachés au pôle développement économique pour un montant de **824 874,64 €**.
- **55** associations et établissements scolaires rattachés au pôle animation du territoire pour un montant de **283 357 €**.
- **7** associations rattachées au pôle environnement pour un montant de **14 650 €**.
- **2** associations rattachées au pôle ressources pour un montant de **89 000 €**.

Comme la loi l'exige, pour tout montant supérieur à 23 000 €, une convention a été établie entre la collectivité et l'association, précisant le motif de l'attribution de la subvention ainsi que ses conditions d'utilisation. Pour les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant inférieur à 23 000 €, elles ont fait parvenir à la collectivité un formulaire rendant compte de l'utilisation qui en a été faite.

5.2 Dispositif de soutien aux associations pour la réalisation de manifestations sportives et culturelles

En 2015, cette aide était plafonnée à 3 000 € par événement et limitée à 1 événement par commune et par an. C'est donc une enveloppe de **183 000 €** (61 communes x 3 000 €) qui a été inscrite au budget primitif.

Ce dispositif a été utilisé par **26 communes** : Abidos, Arnos, Arthez-de-Béarn, Artix, Baigts-de-Béarn, Balansun, Bellocq, Casteide-Cami, Castétis, Labastide-Cézéracq, Lanneplaa, Loubieng, Lucq-de-Béarn, Maslacq, Mesplède, Monein, Mont, Mourenx, Orthez, Ozenx-Montestrucq, Parbayse, Pardies, Saint-Médard, Sallespisse, Sarpourenx, Sault-de-Navailles.

Au total, le montant des aides attribuées s'est élevé à **61 259,07 €**.

5.3 Perspectives 2016

Lors du séminaire budgétaire du 17 janvier 2015, le bureau a annoncé la **constitution d'une commission** chargée de réfléchir aux modalités d'attribution des subventions aux

associations et organismes divers, en vue d'une **diminution des attributions au budget primitif de 2016.**

Ainsi, un groupe de travail composé de 11 élus s'est réuni à trois reprises durant l'été 2015. Le travail réalisé, en concertation avec les commissions thématiques et le bureau, aura permis d'obtenir une **baisse de 9,3 % (hors compétence petite enfance)** de l'enveloppe globale, dont le détail sera retranscrit dans le prochain rapport d'activités de 2016.

6. LE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE (SIG)

6.1 Développement de cartographie web pour le site internet

Dans le cadre du projet de communication numérique, le service SIG a testé techniquement la possibilité de réaliser en interne les cartographies Web grand public pour le site internet. L'objectif était de valoriser les informations en les localisant et de cartographier l'ensemble des services à la population. Les tests ont été concluants permettant ainsi un déploiement de cartographies en 2016 et 2017.

6.2 Mise en place de dispositifs d'aide à la connaissance et à l'évaluation

Dans le cadre de ses missions de ressource aux services et aux élus le service a orienté une partie de ses activités sur la réalisation de diagnostics et d'aides à l'ingénierie pour les services. C'est dans cette optique qu'a été réalisé le diagnostic du projet de territoire.

6.3 Applications métiers dans l'outil SIG de la collectivité

Tous les outils ou cartographies SIG ont été déployés pour les services qui en avaient besoin, une optimisation de certains outils, notamment pour le pôle économique avec la mise en place d'un observatoire économique à partir de base de données de l'Insee a été réalisé.

Pour rappel, les objectifs des applications sont : outils d'aide à la gestion des données métiers, interopérabilité entre les applications et données, mutualisation et valorisation des informations avec une capacité évolutive des fonctionnalités selon les besoins et objectifs. L'acquisition de compétences en interne sur l'administration des outils SIG permet de faire évoluer les outils sans coût supplémentaire.